

COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT



BULLETIN COMMUNAL

N°10 – DECEMBRE 2025

portes ouvertes

POTSFINK

cours

exposition

potsfink.ch

cadeaux

POTERIE

Poterie d'Ependes

SOMMAIRE

MOT DU CONSEIL COMMUNAL	5
ASSEMBLEE COMMUNALE	6
2. Budget 2026	7
2.1 Compte de résultat (fonctionnement)	7
2.2 Présentation du plan financier et de la planification financière 2026-2031	21
2.3 Investissements	34
2.3.1 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 280'000.– pour le changement de chauffage au complexe communal d'Arconciel	36
2.3.2 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 360'000.– pour divers travaux à l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel	36
2.3.3 Approbation d'un investissement de CHF 55'000.– pour l'étude du projet de mise en séparatif des quartiers du Vuasoz et du Rialet à Ependes	37
2.3.4 Approbation d'un investissement de CHF 90'000.– pour la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) et d'un nouveau logiciel de gestion de séances	38
3. Présentation de décomptes d'investissement	40
3.1 Création d'un collecteur EC PAD Péloula, Arconciel	40
3.2 Création d'une canalisation EU et remplacement de la canalisation EC quartier Sur-le-Moulin, Arconciel	41
3.3 Amélioration énergétique du bâtiment scolaire, Arconciel	41
4. Approbation de la révision totale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)	43
ADMINISTRATION	44
Fermeture du bureau communal durant les fêtes de fin d'année	44
Guichet virtuel	44
Nouvelle organisation de l'administration communale dès le 1er janvier 2026	45
eBill	46
Un point sur... Les élections communales à venir	47
Du côté de la population	50
POLICE	51
Règlement sur la détention et l'imposition des chiens	51
ECOLE ET FORMATION	52
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	53
Ludothèque de Marly	53
Colonie du Bois d'Amont	53
Marché de l'Avent	53
Carte touristique du district	54
Brass Band Bois d'Amont	56
Club Sportif du Bois d'Amont	56
A la rencontre de... Club Sportif Bois d'Amont (FSG Ependes)	58
Image d'antan	60



SANTE ET SOCIAL	63
Santé	63
Petite enfance	64
SENIORS	66
Service social communal - Bois-d'Amont Solidaire	66
Aides et soins pour les Seniors	70
SERVICE TECHNIQUE	73
Bâtiments	73
Routes	73
Forêts	74
Eaux	76
IMPRESSUM	77
NOTES	78

SERVICE DE L'EDILITE

Frédéric Clément	Eaux	079 549 48 70
Rafael Varandas	Déchets/Bâtiments	077 269 59 87
Carlos Vieira	Voirie	078 410 96 76

Nous souhaitons la bienvenue à Rafael Varandas qui a commencé son activité au sein de la Commune le 1^{er} septembre 2025.

DEFIBRILLATEURS

4 défibrillateurs cardiaques sont à disposition en cas d'urgence sur le territoire communal :

Arconciel	Façade nord du bâtiment de l'administration communale, Place de l'Arche 1
Ependes	A l'extérieur du bâtiment communal, Au Village 4 Dans la grange du bâtiment sis à la rte de Sales 49
Senèdes	A l'extérieur du bâtiment situé à l'imp. de l'Etoile 5a

HORAIRES DECHETTERIES

Arconciel mardi et jeudi de 17h00 à 19h00
 samedi de 8h30 à 11h30

Ependes mercredi de 17h00 à 19h00
 samedi de 8h30 à 11h30



MOT DU CONSEIL COMMUNAL

10^{ème} assemblée communale de la nouvelle Commune de Bois-d'Amont et se profile déjà la fin de la première législature.

Au mois de mars, il faudra renouveler les autorités. Nous encourageons les citoyen·nes qui ont envie de s'investir au sein de la Commune à franchir le pas.

Oui, conseiller·ère communal·e demande du temps, de l'écoute, de l'organisation et surtout un esprit de collégialité, mais cela reste une super expérience : beaucoup de nouvelles rencontres et d'échanges.

Il y a aussi la satisfaction de voir un projet aboutir comme notre nouveau pavillon scolaire, projet mené à bien par toute une équipe entourée et soutenue par le Conseil. Son inauguration fût un réel succès.

Un autre projet devrait voir le jour durant la prochaine législature ; il s'agit de notre nouvelle halle polyvalente. Beaucoup de monde travaille dur depuis un certain temps déjà à sa réalisation.

D'autres défis nous attendent encore au vu du nombre grandissant de nouvelles constructions sur le territoire communal. Pour preuve, des sujets qui sont trop peu abordés lors des assemblées communales comme le fait que notre accueil extrascolaire soit passé d'une capacité de 24 à 40 enfants en quelques années.

Tout ça pour vous dire que notre Commune s'agrandit et bouge.

Alors, osez, franchissez le pas, engagez-vous, vous ne le regretterez pas.

En conclusion, un grand merci à tout le personnel communal, aux membres des commissions, ainsi qu'à toutes les personnes qui travaillent de près ou de loin pour notre Commune.

Tout le Conseil profite de l'occasion pour vous souhaiter à tous et toutes de très belles Fêtes et une Bonne Année 2026.

Pour le Conseil communal
Patricia Dousse, Vice-syndique



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Bois-d'Amont sont convoqués en Assemblée communale du budget le

Mardi 9 décembre 2025 à 20.00 heures à la halle polyvalente d'Ependes

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale des comptes du 26 mai 2025 (il ne sera pas lu)
2. Budget 2026
 - 2.1 Compte de résultat (fonctionnement)
 - 2.2 Présentation du plan financier et de la planification financière 2026-2031
 - 2.3 Investissements
 - 2.3.1 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 280'000.– pour le changement de chauffage au complexe communal d'Arconciel
 - 2.3.2 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 360'000.– pour divers travaux à l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel
 - 2.3.3 Approbation d'un investissement de CHF 55'000.– pour l'étude du projet de mise en séparatif des quartiers du Vuasoz et du Rialet à Ependes
 - 2.3.4 Approbation d'un investissement de CHF 90'000.– pour la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) et d'un nouveau logiciel de gestion de séances
 - 2.4 Approbation
3. Présentation de décomptes d'investissement
 - 3.1 Création d'un collecteur EC PAD Péloula, Arconciel
 - 3.2 Création d'une canalisation EU et remplacement de la canalisation EC quartier Sur-le-Moulin, Arconciel
 - 3.3 Amélioration énergétique du bâtiment scolaire, Arconciel
4. Approbation de la révision totale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)
5. Informations et divers

Les éventuels sujets de discussion ou questions que vous souhaiteriez aborder dans «les Divers» peuvent être transmis au Conseil communal avant l'assemblée par courriel à commune@bois-damont.ch.

Les documents se rapportant à l'ordre du jour sont consultables sur le site Internet www.bois-damont.ch et auprès du secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.



2. Budget 2026

L'élaboration d'un budget communal n'est jamais une tâche simple et doit tenir compte d'une multitude de facteurs. Tout particulièrement cette année avec les incertitudes liées aux mesures d'assainissement des finances cantonales. Construit à près de deux tiers de charges dites liées (postes par nature 33, 35 et 36 ci-dessous) provenant en grande partie de tâches communales déléguées à des associations supra-communales ou de participations à des tâches cantonales, le Conseil communal doit surtout se concentrer sur les besoins et les tâches directs de la Commune.

Le Conseil communal aussi doit compter avec plusieurs comptabilités internes telles que le cercle scolaire et l'AES qui influencent directement les montants des imputations internes et des charges et revenus de transfert, gonflant le budget. Ensuite il y a tout le travail que la Commune réalise dans le cadre des infrastructures et services qu'elle fournit directement. Puis il y a évidemment les ressources sur lesquelles elle peut compter. C'est en fait là que réside la complexité la plus élevée. L'estimation des revenus fiscaux dont la Commune disposera pour réaliser ses tâches est relativement ardue car liée à la conjoncture et aux mouvements de personnes. Sur ce point en particulier, le Conseil communal a souhaité avoir une approche une nouvelle fois plutôt prudente, également en lien avec les mesures d'assainissement proposées par l'Etat. En découle ensuite des disponibilités avec lesquelles il faut travailler. Le Service cantonal des contributions dispense chaque année des recommandations basées sur des estimations de la capacité fiscale à venir, mais il ne s'agit que de statistiques et le rôle du Conseil et du service des finances est d'y intégrer sa connaissance du tissu local et les projections liées à l'évolution démographique de nos villages.

2.1 Compte de résultat (fonctionnement)

L'introduction du plan comptable MCH2 modifie la forme donnée aux comptes et aux budgets communaux, à savoir que la présentation de ces derniers se fait principalement par nature et non plus par chapitre fonctionnel. Le résumé ci-après reprend cette forme.

Celle-ci intègre totalement les charges et revenus des comptabilités secondaires. Pour notre Commune, elles regroupent notamment le cercle scolaire, l'AES et le Fonds Antoine Dousse.

Le chapitre «**Charges de personnel**» rassemble l'ensemble des coûts liés au personnel communal. Non seulement le personnel de l'administration et de l'édilité, mais également les jetons de présence (commissions et conseillers) et le traitement des employés de déchetteries, du personnel de nettoyage, de la direction ainsi que les intervenants de l'accueil extrascolaire et les aides diverses pour certaines tâches spécifiques ou également les jeunes qui collaborent avec notre équipe durant les nettoyages d'été.

Le chapitre inclut évidemment l'ensemble des charges patronales, les frais de formation et de perfectionnement ainsi que les autres charges liées au personnel. Il augmente très légèrement surtout en raison de l'adaptation de certaines charges patronales. Au moment de la rédaction de ces lignes, aucun engagement supplémentaire n'est prévu pour l'année 2026, mais la répartition de certaines tâches et attributions seront opérées.



Le chapitre «**Charges de biens, services et autres charges d'exploitation**» représente l'ensemble des mandats et coûts matériels à la charge de la Commune. Sont comptabilisés ici par exemple les charges d'entretien des bâtiments communaux, le matériel de bureau, l'informatique, les télécommunications, les assurances, l'eau, l'énergie, le combustible, les cotisations, les locations de matériels et services, et l'affranchissement. Se basant sur les tarifs appliqués actuellement sur les ressources énergétiques, le Conseil communal anticipe une diminution de ces charges pour l'ensemble des bâtiments communaux par rapport aux estimations faites ces dernières années. Du côté de l'administration, un appel d'offres a été réalisé pour mettre à jour le matériel informatique et attribuer un mandat de support pour les cinq ans à venir. Les contraintes liées à la protection des données et à la sécurité informatique imposent à notre Commune de rester à la page et de procéder périodiquement à ces renouvellements. Au moment de la rédaction de ces lignes, les offres ont été réceptionnées et représentent des montants légèrement inférieurs au contrat actuel.

Le chapitre «**Amortissement du patrimoine administratif**» comptabilise les charges d'amortissement de tous les bâtiments du patrimoine administratif de la Commune ainsi que des infrastructures routières, d'adduction d'eau, de traitement des eaux usées et de la gestion de déchets. Ces charges correspondent aux exigences comptables de la nouvelle loi sur les finances communales et ne peuvent pas être adaptées. L'augmentation de celles-ci d'environ CHF 10'000.– reflète l'amortissement des investissements réalisés en 2025 et qui seront activés à l'issue de cet exercice.

Le chapitre «**Charges financières**» comptabilise les coûts des dettes de la Commune, soit les intérêts payés pour les prêts qu'elle a obtenus auprès de différents établissements bancaires ou d'assurances. Les taux négociés ces dernières années étaient très favorables et sont suivis régulièrement. Selon les conditions disponibles au moment d'un éventuel renouvellement, le Conseil interrogera les différents acteurs de la place financière. A l'issue de l'exercice 2025, les dettes communales sujettes à intérêts s'élèvent à CHF 4'600'000.–.

Le chapitre «**Attributions aux fonds et financements spéciaux**» renvoie aux sous-chapitres sujets à un financement propre comme l'adduction d'eau, l'épuration et la gestion des déchets. Selon les charges et les produits attendus de ces différentes tâches communales, une attribution à la réserve de CHF 254'717.– est prévue. Celle-ci ne concerne pas la gestion de déchets qui est toujours partiellement financée par l'impôt ordinaire. Ceci ne permet pas de constituer de réserves pour la mise à jour des infrastructures actuelles ou la création d'un nouveau site.

Le chapitre «**Charges de transfert**» correspond de manière globale à l'ensemble des participations communales à des organisations supra-communales, cantonales ou fédérales. Il comptabilise ce qui est couramment appelé charges liées. Celles-ci représentent plus de 56.13% des charges de la Commune pour le budget 2026, en augmentation d'un peu plus de 10.40% par rapport au montant inscrit au budget 2025. Celle-ci est essentiellement due aux augmentations prévues sur le budget du Cercle scolaire ainsi que d'autres charges liées. Pour nos écoles, cela implique surtout la mise en place d'un nouveau système de répartition des charges des bâtiments scolaires par la signature d'une nouvelle convention avec la Commune de Ferpicloz. En fait, les charges des locaux utilisés sont imputées au chapitre du cercle scolaire et induisent donc des revenus sur les chapitres propres aux immeubles. Une clé de répartition basée sur les effectifs et la population répartit ensuite cette charge sur les deux communes partenaires. Dans le cas présent, les charges de transfert augmentent, mais sont en fait des écritures internes. Le service des curatelles et les

grandes associations de communes au niveau du district contribuent également à cette augmentation. Le détail de ces dernières est donné plus-bas au chapitre dédié à la présentation par fonctions du budget communal.

De manière générale, la marge de manœuvre dont dispose le Conseil est relativement limitée, il ne dispose que de très peu de solutions pour contenir les charges provenant des institutions supra-communales et éviter des augmentations importantes. Le Conseil communal discute en amont de chaque assemblée de délégués de ces associations pour fixer la lettre de mission qui devra exprimer la position du Conseil.

Le tableau ci-dessous détaille les charges classées par nature pour le budget 2026. De plus amples informations sur les différences par rapport à l'exercice précédent seront données lors de l'assemblée.

		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charge de personnel				
		1'596'363.00		1'618'337.00	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				
		2'132'169.00		2'218'628.00	
33	Amortissement du patrimoine administratif				
		865'978.00		876'539.00	
34	Charges financières				
		67'328.00		73'834.00	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux				
		187'892.00		254'717.00	
36	Charges de transfert				
		6'432'024.00		7'100'683.00	
39	Attribution aux fonds				
		133'275.00		506'946.00	
Total des charges		11'415'029.00		12'649'684.00	

Comme pour les charges, les recettes de la Commune sont classées par type. Le chapitre « **Revenus fiscaux** » enregistre l'évaluation des entrées fiscales pour l'année 2026. Utilisant comme référence les statistiques cantonales et évaluant le tout avec beaucoup de prudence en tenant compte des exercices écoulés et de la conjoncture, le Conseil communal a opté pour une approche prudente. Sur la base des projections de l'Etat, un certain optimisme pourrait être envisagé ; toutefois, les tendances actuelles demeurent incertaines en raison de multiples facteurs, parmi lesquelles la situation géopolitique occupe une place importante. Le bouclement de l'exercice actuel (2025) devrait permettre de comprendre un peu mieux l'évolution attendue. Les impôts spéciaux restent pour la Commune de Bois-d'Amont une ressource importante, dont il est très difficile d'évaluer les retombées avec certitude, mais le développement de plusieurs projets immobiliers confortent nos estimations.

Ce chapitre « **Revenus fiscaux** » augmente globalement, mais les estimations restent prudentes considérant les deux dernières années et les perspectives.

Le chapitre « **Taxes** » comptabilise les taxes perçues par la Commune dans le cadre de ses tâches d'adduction d'eau, de traitement des eaux usées et de gestion des déchets. Ces montants correspondent aux tarifs applicables au travers des règlements



communaux actualisés en 2021. Comme ils le prévoient, le Conseil communal doit réévaluer l'ensemble de ces taxes tous les deux ans. Dans le cadre de l'établissement du budget 2026, elles ont été revues et diminuent tant pour l'adduction d'eau que pour le traitement des eaux usées. Etant donné les réserves, les différents projets et les études réalisées cette année, ces nouveaux tarifs correspondent mieux à la planification financière actuelle. Une nouvelle évaluation sera réalisée en septembre 2027. Le détail des nouveaux tarifs est disponible sur le site Internet communal dans la partie dédiée à ce thème tout comme dans le présent bulletin communal. Le budget tient également compte des tarifs introduits par le nouveau règlement sur la gestion des déchets. Ceux-ci ne permettent pas l'équilibre des comptes, ce qui signifie que l'impôt ordinaire contribue au financement de cette tâche et qu'aucune réserve ne peut être constituée.

Le chapitre « **Revenus financiers** » enregistre les produits engendrés par les locations des différents bâtiments et infrastructures communales, ainsi que les revenus de placements. En 2024, il avait été marqué par des produits attendus de certains placements réalisés par la Commune durant l'année 2024 et pour lesquels des intérêts seraient versés en 2025. La diminution de la part des montants encaissés au titre de loyers provient de l'adaptation de la comptabilisation des charges locatives facturées notamment au cercle scolaire qui apparaissent dès lors dans les imputations internes. En contrepartie, viennent s'ajouter les loyers perçus sur l'immeuble «Au Village 18» à Ependes (ancien fitness) et un loyer prévisionnel sur l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel.

Le chapitre « **Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux** » comptabilise les prélèvements sur les réserves disponibles. Pour le budget 2026, les prélèvements concernent l'entretien des forêts et les tâches de traitement des eaux. Dans le cas des seconds, il s'agit notamment d'écritures comptables compensées par des attributions à ces mêmes réserves.

Le chapitre « **Revenus de transferts** » correspond aux revenus provenant de communes partenaires dans des associations gérées par Bois-d'Amont, à certaines subventions et aux versements liés à la péréquation financière. Lorsque les charges d'une tâche communale réalisée en partenariat avec une autre commune augmentent, la couverture de ces charges augmente proportionnellement et induit donc un produit. Pour 2026, on retrouve dans ce chapitre les modifications du mode de facturation des charges liées aux bâtiments scolaires, qui ont évidemment un effet sur les produits de la Commune lorsqu'ils sont ventilés sur le cercle scolaire, induisant un produit.

Le chapitre « **Revenus extraordinaire**s » comptabilise essentiellement les prélèvements au fonds de réévaluation lié au passage à MCH2 et à la revalorisation des actifs communaux. Il est conforme aux règles de la loi sur les finances communales.

Le chapitre « **Imputations internes** » comptabilise, dans le cas de la Commune de Bois-d'Amont, essentiellement les produits des prestations refacturées en interne. Par exemple, le montant des loyers refacturés à l'accueil extrascolaire et au cercle scolaire, ainsi que certaines prestations réalisées pour ces deux entités.

Le tableau ci-dessous détaille les charges classées par nature pour le budget 2026. De plus amples informations sur les différences par rapport à l'exercice précédent seront données lors de l'assemblée.

		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux		6'699'400.00		6'926'400.00
41	Revenus régaliens et de concessions		0.00		0.00
42	Taxes		1'368'200.00		1'277'463.00
43	Revenus divers		7'969.00		15'662.00
44	Revenus financiers		557'665.00		514'179.00
45	Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux		40'228.00		194'734.00
46	Revenus de transfert		1'837'687.00		2'290'893.00
48	Revenus extraordinaires		334'581.00		334'581.00
49	Autres participations et subventions		133'275.00		506'946.00
Total des revenus			10'979'005.00		12'060'858.00
Excédent de charges			436'024.00		588'826.00

L’élaboration d’un budget communal n’est jamais une tâche simple. Construit à près de deux tiers de charges liées ou comptables (postes 33, 34, 35 et 36 ci-dessus), ce dernier doit surtout traiter des besoins directs de la Commune. Le Conseil communal a anticipé cet exercice en gardant régulièrement un œil sur les budgets et les comptes antérieurs, ainsi qu’en réalisant un bouclement intermédiaire au 31 juillet de l’année en cours. Comme à son habitude, le Conseil communal a apporté une attention toute particulière à l’analyse et à la relecture du plus grand nombre d’objets possible.

Ce nouveau budget du compte de résultat de la Commune de Bois-d’Amont présente un total de charges de CHF 12'649'684.–, soit une augmentation de 10.82% par rapport au budget 2025 et des produits de CHF 12'060'858.– également en augmentation (9.85%). Le tout additionné induit un excédent de charges de CHF 588'826.–, représentant environ 4.65% des charges totales. Avec l’introduction de la nouvelle loi sur les finances communales, le seuil fixé précédemment à 5% ne s’applique plus formellement et n’est plus le déclencheur d’une adaptation du taux d’impôts. Se référant aux normes comptables introduites par MCH2, ce résultat induira un prélèvement à la fortune communale équivalent à l’excédent de charges. Au 31 décembre 2024, celle-ci s’établit à CHF 6'845'012.–, en augmentation de CHF 56'628.– par rapport à l’année précédente.

La raison principale de cette importante évolution du budget de notre Commune est due à l’augmentation conséquente des montants de transfert, tant au niveau des charges que des produits. Ils représentent les participations payées et perçues des entités supra-communales. Dans le cas présent, il s’agit pour une grande partie de la modification du mode de facturation des charges d’immeubles au cercle scolaire. Elles sont additionnées sur l’ensemble des bâtiments utilisés pour être inscrites



comme charge dans le chapitre du cercle scolaire. Puis, on couvre entièrement les charges de ce chapitre. Ceci induit un revenu de transfert car il s'agit du montant payé par les communes membres. La part correspondante à notre Commune est ensuite inscrite comme charge dans le chapitre des écoles. Cette écriture correspond alors à une charge de transfert car il s'agit de notre participation à la structure. Cette modification contribue pour près de CHF 400'000.– à la différence de ces montants de transfert. Le solde de la différence est surtout expliqué par une augmentation des charges facturées par l'Etat. Cependant, elle provient de multiples chapitres et fera l'objet d'une explication complémentaire lors de l'assemblée de décembre.

Dans la nouvelle norme MCH2, il existe également une présentation des comptes et budgets permettant de classifier les charges et les produits par rapport aux fonctions ou tâches communales. Dans un but de clarté et de transparence, vous trouverez ci-après le budget 2026 pour la Commune de Bois-d'Amont sur la base des chapitres fonctionnels définis par la norme comptable. Il intègre des explications liées à chaque écart substantiel.

- > Stabilité des frais d'imprimés et de publications (bulletins et tout-ménages)
- > Acquisition de matériel permettant le comptage des bulletins de vote en vue des élections communales et cantonales de l'année prochaine

	Budget 2025		Budget 2026	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale				
011/012 Légititatif et exécutif	1'727'148.00 92'369.00	544'298.00 0.00	1'780'165.00 111'111.00	588'578.00 0.00

- > Besoins stables en conseil en lien avec la planification financière et l'introduction du système de contrôle interne, d'où une légère augmentation des prestations fournies par l'organe de révision
- > Ajustement des traitements et des activités du Conseil communal en lien avec le changement de législature
- > Charges globalement en nette diminution pour le service des finances (14.22%) dues au changement de fonction au sein du service et à l'engagement d'une nouvelle personne

021/022 Administration des finances et services généraux	917'303.00	61'800.00	915'628.00	64'400.00
--	------------	-----------	------------	-----------

- > Situation inverse pour le secrétariat général (augmentation de 5.10%) en raison de la modification de l'effectif du service
- > Entre les deux services, ces reports de ressources n'engendrent pas d'augmentation de taux d'EPT
- > Nombre de poursuites toujours plus élevé, donc frais importants et remboursements plus ou moins proportionnels
- > Augmentation de la refacturation des frais de comptabilité et de facturation au cercle scolaire et à l'AES
- > Adaptation des montants disponibles pour la formation du personnel et le conseil en vue de différents projets
- > Optimisation des frais d'imprimés et de publications
- > Remplacement d'une partie du matériel informatique pour l'administration (le matériel actuel sera recyclé pour les besoins scolaires dans la mesure du possible)

- > Augmentation de certaines cotisations, notamment à l'ACF qui poursuit le plan de développement approuvé par les communes membres
- > Adaptation de la ventilation du contrat de maintenance du parc informatique selon les offres reçues
- > Nouvelle augmentation du nombre de demandes de permis de construire d'importance
- > Contribution au projet DIGI-FR (guichet électronique avec prestations communales) liée au nombre d'habitants
- > Augmentation des frais de conseil juridique en réponse à plusieurs situations complexes et procédures ouvertes

029	Immeubles administratifs	717'476.00	482'498.00	753'426.00	524'178.00
-----	--------------------------	------------	------------	------------	------------

- > Adaptation des charges en lien avec l'électricité et les combustibles selon les tarifs en vigueur
- > Réévaluation des charges d'entretien selon analyses effectuées et interventions à prévoir durant l'année
- > Projets d'entretien prévoyant notamment: interventions ponctuelles et petites réparations dans les bâtiments communaux, curages de canalisations, travaux de peinture, réfection partielle de façades, résolution de problèmes d'humidité dans le bâtiment de l'AES
- > Intégration du bâtiment «Au Village 18» en raison de l'abandon du projet de salles de classe et la mise en location de la surface commerciale depuis juillet 2025 et prochainement de l'appartement du 1^{er} étage. Différents travaux de rénovation en vue de cette relocation seront nécessaires

1	Ordre et sécurité publics, défense	120'621.00	86'200.00	121'134.00	84'700.00
150	Service du feu	106'702.00	85'500.00	108'491.00	84'000.00

- > Consolidation des deux terrains à bâtir communaux dans un seul chapitre
- > Relative stabilité des coûts de la défense incendie gérée par le Réseau Santé Sarine (participation communale au bataillon et versement de la taxe d'exemption)
- > Perception proportionnelle de la taxe d'exemption

16	Défense	13'919.00	700.00	12'643.00	700.00
----	---------	-----------	--------	-----------	--------

- > Location et participations aux charges du local du feu utilisé par le bataillon
- > Plus de personnel communal incorporé au bataillon
- > Participation à l'instruction cantonale en matière de protection civile
- > Participation à l'organisation régionale des points de rencontre d'urgence (PRU)



2 Formation				
	4'638'671.00	1'141'263.00	5'528'662.00	1'874'845.00
211/212/213/214 Scolarité obligatoire				
	2'693'923.00	0.00	3'080'897.00	2'800.00

- > Légère diminution des coûts en lien avec la participation communale aux dépenses cantonales des écoles enfantines (-0.54%)
- > Augmentation des coûts correspondants aux écoles primaires (1.95%) pour la participation communale aux charges cantonales et augmentation des frais liés au cercle scolaire (74.14%) et au cycle d'orientation (2.81%)
- > Forte augmentation de la participation communale aux dépenses du Conservatoire (30.56%)

217 Bâtiments scolaires				
	342'267.00	58'434.00	361'718.00	359'886.00

- > Planification des charges d'entretien sur les deux sites scolaires par rapport aux besoins réels (escalier école d'Ependes, peinture corridor, réfection des locaux de stockage et réparations sur la place de jeux à l'école d'Arconciel, réparations mineures sur les deux sites)
- > Déplacement du chapitre dédié au bâtiment «Au Village 18»
- > Prise en charge des charges liées à l'utilisation des bâtiments par le cercle scolaire. Le Conseil communal a revu la convention intercommunale scolaire avec ses homologues de Ferpicloz pour mieux intégrer ces coûts et clarifier la prise en charge du travail réalisé par le personnel et les conseillers communaux de Bois-d'Amont dans le cadre de la gestion et l'organisation des bâtiments scolaires. Les produits liés à cette prise en charge trouvent leur contrepartie dans les charges d'immeubles du chapitre dédié au cercle scolaire (imputations internes)

218 Accueil extrascolaire				
	470'093.00	352'347.00	533'394.00	381'948.00

- > Engagement d'un nouvel intervenant pouvant assister la responsable
- > Réévaluation des tâches de conciergerie pour l'entretien de lieux
- > Utilisation quasi quotidienne de la salle 2 de la halle polyvalente pour servir les repas aux enfants accueillis
- > Acquisition d'un logiciel informatique permettant de faciliter la gestion des tranches horaires et la facturation aux parents
- > Adaptation des participations des parents aux unités AES et aux repas en fonction des contrats et des subventions
- > Adaptation de la participation intercommunale

219 Cercle scolaire intercommunal				
	730'482.00	730'482.00	1'130'211.00	1'130'211.00

- > Augmentation générale des coûts en lien avec le cercle scolaire (54.92%)
- > Légère rationalisation du coût des transports scolaires basée sur le nombre d'enfants, la taille des bus, le nombre de trajets et les transports pour la piscine
- > Renouvellement du matériel informatique pour le personnel enseignant
- > Participation communale à l'organisation d'un camp de ski

- > Imputation des charges liées à l'utilisation des locaux pour les activités scolaires et participation aux frais communaux liés à la planification et la gestion de ces bâtiments
- > Forte augmentation de la contribution communale au service de logopédie et psychologie

22/23 Ecoles spécialisées et formation professionnelle

	401'906.00	0.00	422'442.00	0.00
--	------------	------	------------	------

- > Nouvelle augmentation importante de la participation communale aux institutions spécialisées (7.57%)
- > Rectification de la participation communale au service de la formation professionnelle

3 Culture, sport et loisirs

	328'798.00	110'376.00	329'734.00	92'372.00
--	------------	------------	------------	-----------

32 Culture

	48'334.00	0.00	48'910.00	0.00
--	-----------	------	-----------	------

- > Continuité des subventions communales aux sociétés locales et montants octroyés aux manifestations soutenues par la Commune
- > Adaptation du calendrier des réceptions prévues par la Commune en 2026
- > Mise en place d'un kit de bienvenue pour les nouveaux habitants, reprise des coûts de publication par l'administration générale
- > Soutien au projet de revitalisation du site des ruines du Château d'Arconciel (Association Arconciacum)

34 Sport et loisirs

	280'464.00	110'376.00	280'824.00	92'372.00
--	------------	------------	------------	-----------

- > Application de la convention signée avec le FC Haute-Sarine
- > Création et financement d'un groupement d'animation communal
- > Adaptation des locations de la halle polyvalente pour mieux refléter l'usage par le cercle scolaire comptabilisé sous forme d'imputation
- > Travaux liés au concept de protection incendie à la halle polyvalente
- > Prise en charge de l'entretien des terrains de foot
- > Divers travaux d'entretien à la buvette du terrain de foot d'Arconciel
- > Intégration comptable des charges liées au travail des conseillers communaux dans la cadre du projet de future halle polyvalente. Les charges non attribuées de 2026 seront activées et induiront donc un produit équivalent

4 Santé

	1'125'287.00	10'000.00	1'099'193.00	10'000.00
--	--------------	-----------	--------------	-----------

41 Hôpitaux, établissements médico-sociaux

	750'135.00	0.00	733'217.00	0.00
--	------------	------	------------	------

- > Selon le budget du Réseau Santé Sarine, léger fléchissement de la participation communale (-2.26%) notamment lié à la participation aux subventions des frais d'accompagnement des personnes âgées



42	Soins ambulatoires	363'588.00	0.00	353'985.00	0.00
----	--------------------	------------	------	------------	------

- > Selon le budget du Réseau Santé Sarine, diminution de plus de 2.15% notamment liée aux soins à domicile (-7.31%), mais augmentation des participations aux indemnités forfaitaires régionales (+6.82%) suite à la décision du Conseil d'Etat à la fin de l'année 2023

43/49	Prévention et Santé publique non mentionnée ailleurs	11'564.00	10'000.00	11'991.00	10'000.00
-------	--	-----------	-----------	-----------	-----------

- > Stabilité des frais en lien avec le service dentaire scolaire

5	Prévoyance sociale	1'309'731.00	15'900.00	1'550'384.00	13'450.00
52	Invalidité	698'420.00	0.00	805'325.00	0.00

- > Augmentation de la participation communale aux frais cantonaux en lien avec les institutions spécialisées (3.16%)
- > Participation aux prestations complémentaires AI pas intégrée au budget étant donné l'incertitude vis-à-vis des mesures d'assainissement de l'Etat de Fribourg
- > Dédommagement et réduction de primes selon préavis de la Justice de paix

53	Vieillesse et survivants	4'000.00	2'000.00	120'088.00	2'100.00
----	--------------------------	----------	----------	------------	----------

- > Participation aux prestations complémentaires AVS pas intégrée au budget étant donné l'incertitude vis-à-vis des mesures d'assainissement de l'Etat de Fribourg

54	Famille et jeunesse	260'467.00	0.00	269'337.00	0.00
----	---------------------	------------	------	------------	------

- > Stabilité du financement des allocations familiales pour personnes sans activité lucrative et diminution des contributions d'entretien
- > Succès important et fonctionnement optimum de la crèche intercommunale sans influence négative sur la prise en charge communale de la participation au déficit
- > Aucune évolution des subventions octroyées pour l'accueil familial de jour
- > Augmentation de la participation au Service officiel des curatelles en raison de l'augmentation de personnel; nouvelle augmentation du nombre de personnes prises en charge domiciliées dans la Commune

55	Chômage	44'049.00	0.00	44'807.00	0.00
----	---------	-----------	------	-----------	------

- > Légère augmentation de la contribution communale au Fonds cantonal de l'emploi

57	Aide sociale et domaine de l'asile	302'795.00	13'900.00	310'827.00	11'350.00
----	------------------------------------	------------	-----------	------------	-----------

- > Augmentation des charges cantonales et régionales en lien avec la prévoyance sociale (16.08%)
- > Introduction de l'ouverture du Guichet famille prévue dans la nouvelle loi sur les prestations complémentaires au profit des familles
- > Stabilité des aides individuelles octroyées par le Fonds Dousse (sans incidence sur le résultat du budget)

6	Trafic et télécommunication	829'724.00	2'000.00	831'369.00	3'500.00
61	Circulation routière	685'602.00	2'000.00	670'057.00	3'500.00

- > Adaptation de la répartition des heures du personnel communal, de plus en plus d'interventions effectuées par les équipes communales (réévalué selon les heures enregistrées dans le système de timbrage sur une période près de 30 mois maintenant)
- > Diminution des achats de machines et outils
- > Stabilité des mandats octroyés à des tiers dans le cadre de l'entretien des routes communales et du déneigement
- > Ajout de l'entretien des parcs, jardins et places communales dans le chapitre (travail de l'édilité et achats de matériel)
- > Location de l'éclairage public selon l'ordonnance modifiant le règlement sur l'énergie approuvée en juin 2023 et donnant aux communes jusqu'en 2028 pour mettre en place l'extinction nocturne complète ou dynamique de l'éclairage public (des informations ont été données lors de la séance d'information du 27 octobre dernier et peuvent être trouvées au chapitre Service technique / Routes / Eclairage en fin du présent bulletin communal)
- > Adaptation des charges d'amortissement sur la base de l'acquisition des nouveaux véhicules communaux
- > Intégration de la gestion de bornes de charges

62	Transports publics	144'122.00	0.00	161'312.00	0.00
----	--------------------	------------	------	------------	------

- > Augmentation de la participation communale aux transports régionaux et au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire (+11.93%), soit une augmentation similaire à celle de l'année dernière

7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'246'216.00	1'083'634.00	1'287'942.00	1'141'359.00
71	Approvisionnement en eau	311'549.00	311'549.00	335'631.00	335'631.00

- > Application de nouveaux tarifs fixés en automne 2025 par le Conseil communal, diminution globale légère de CHF 2'189.– soit 0.78% par rapport au niveau précédent des mêmes taxes
- > Revenus basés sur la période facturée
- > Entretiens et amortissements planifiés



72	Traitement des eaux usées	511'814.00	511'814.00	543'947.00	543'947.00
----	---------------------------	------------	------------	------------	------------

- > Application de nouveaux tarifs fixés en automne 2025 par le Conseil communal, diminution globale plus nette de CHF 57'048.– soit 13.91% par rapport au niveau précédent des mêmes taxes
- > Revenus basés sur la période facturée
- > Entretiens et amortissements planifiés

73	Gestion des déchets	250'635.00	237'500.00	273'819.00	246'000.00
----	---------------------	------------	------------	------------	------------

- > Evolution des heures de présence du personnel édilitaire selon les rapports des heures de travail
- > Augmentation des frais d'élimination des déchets recyclés, mais diminution de l'usage des bennes
- > Adaptation des frais d'élimination selon utilisation actuelle des déchetteries ; le Conseil observe une baisse des bonnes habitudes prises suite à la sensibilisation faite il y a deux ans
- > Couverture de moins de 90% par les taxes, pas de constitution de réserve possible
- > Indexation des frais de transports pour les déchets triés
- > Maintien des frais d'entretien
- > Problème de dépôt de branches hors des secteurs ou des horaires prévus, l'ouverture du site est très pratique pour les habitants de la Commune, mais son utilisation par des usagers qui en abusent devient clairement problématique. Le Conseil se pose différentes questions à ce sujet et étudie plusieurs solutions dont une accessibilité sous surveillance du site

74	Correction de cours d'eau	16'023.00	436.00	12'723.00	436.00
----	---------------------------	-----------	--------	-----------	--------

- > Interventions d'entretien sur plusieurs cours d'eau de la Commune en cours
- > Participation communale à la structure pour la préservation des gorges de la Sarine

77	Cimetières communaux	40'235.00	6'835.00	30'061.00	5'345.00
----	----------------------	-----------	----------	-----------	----------

- > Application du nouveau règlement
- > Frais d'entretien revus pour le cimetière d'Ependes

79	Aménagement du territoire	115'960.00	15'500.00	91'761.00	10'000.00
----	---------------------------	------------	-----------	-----------	-----------

- > Charges en lien avec la mise en place du PAD du Pré du Bugnon et l'assistance dans le cadre du projet d'EMS, avec remboursement d'une partie des frais liés
- > Adaptation de l'amortissement des plans d'aménagement
- > Participation à l'Association Régionale Sarine (ARS) dans le cadre du projet de plan directeur régional, avec intégration de la tâche en lien avec le tourisme

8	Economie publique				
81	Agriculture	63'804.00	55'084.00	88'102.00	58'512.00
		31'076.00	22'356.00	31'298.00	22'356.00

- > Amortissement des investissements en lien avec les voies de communication à vocation agricole (secteur Ependes exclusivement, pour Arconciel le Conseil communal est toujours en attente du décompte final des subventions et des parts privées)

82	Sylviculture	16'594.00	16'594.00	20'122.00	20'122.00
----	--------------	-----------	-----------	-----------	-----------

- > Entretien du domaine forestier communal
- > Amortissement de l'investissement pour le chemin forestier réalisé en 2024
- > Prise en charge par prélèvement à la réserve liée

84	Tourisme	16'134.00	16'134.00	36'682.00	16'034.00
----	----------	-----------	-----------	-----------	-----------

- > Entretien du sentier panoramique
- > Prise en charge par prélèvement à la réserve liée
- > Tourisme régional correspond à la participation aux frais liés à cette tâche dans la cadre de l'ARS

9	Finances et impôts				
91	Impôts	25'029.00	7'930'250.00	32'999.00	8'193'542.00
		20'854.00	6'735'805.00	25'534.00	6'970'087.00

- > Evaluation des recettes sur la base des statistiques cantonales, analyses internes et prévisions
- > Intégration des statistiques fiscales actuelles et des montants facturés en 2025
- > Adaptation des revenus découlant de prestations en capital
- > Compensations cantonales en lien avec la réforme fiscale des entreprises (ultime année)
- > Estimation prudente des entrées fiscales irrégulières (gains immobiliers et plus-values, mutations et donations)
- > Augmentation des revenus selon calculs de l'Etat

93	Péréquation financière intercommunale	0.00	653'914.00	0.00	685'124.00
----	---------------------------------------	------	------------	------	------------

- > Augmentation de la part perçue sur l'impôt sur les véhicules à moteur, malgré la baisse du taux imposé par l'Etat



95	Part aux recettes sans affectation	4'175.00	167'000.00	4'465.00	178'600.00
----	------------------------------------	----------	------------	----------	------------

> Produit des placements à terme ayant pour échange 2025

96	Administration de la fortune et de la dette	0.00	38'300.00	3'000.00	24'500.00
----	---	------	-----------	----------	-----------

> Prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif

97	Redistributions	0.00	650.00	0.00	650.00
99	Postes non ventilables	0.00	334'581.00	0.00	334'581.00
Total des charges		11'415'029.00		12'649'684.00	
Total des produits		10'979'005.00		12'060'858.00	
Excédent de charges		436'024.00		588'826.00	

Une majorité des revenus de notre Commune est issue des différents impôts. Pour 2026, basées sur les statistiques fournies par l'Etat et les acomptes facturés durant l'année, les projections réalisées voient les produits totaux des impôts s'additionner à CHF 6'970'087.–, soit CHF 6'104'187.– d'impôts communaux ordinaires et CHF 865'900.– d'impôts communaux spéciaux. Ces derniers sont extrêmement variables et doivent être évalués avec prudence. Les transferts immobiliers généralement plus fréquents ces dernières années ont été appréhendés avec prudence, en observant les projets actuellement en cours de développement ou terminés. Le développement de certains secteurs de notre Commune permet d'avoir une vision pour l'heure encore plutôt favorable de ces postes.

Le budget ayant été détaillé au travers de ce chapitre, des explications plus succinctes seront données lors de l'assemblée du 9 décembre.

2.2 Présentation du plan financier et de la planification financière 2026-2031

Plan financier

Le Plan financier est un outil de gestion mis à jour une fois par an, ou aussi souvent que nécessaire, qui permet au Conseil communal de présenter une analyse prévisionnelle sur cinq ans (budget de l'année suivante ainsi qu'estimations sur quatre ans). Cet exercice a pour but de donner l'orientation générale sur le développement prévisible de l'ensemble des charges et des revenus de fonctionnement ainsi que l'impact sur les indicateurs principaux du bilan et du compte de flux de trésorerie en tenant compte des investissements planifiés.

Les projections faites découlent des connaissances actuelles et de l'évolution des comptes des deux dernières années, du contexte socio-économique et d'autres paramètres de planification spécifiques qui influencent plus ou moins fortement l'évolution des charges et des revenus. L'élément chiffrable utilisé pour cette planification est principalement l'évolution démographique et le développement de la Commune planifiable à ce jour. D'autres facteurs qui pourraient notamment impacter ces projections sont :

- > un changement important quant à la situation économique, les incertitudes actuelles notamment dans l'industrie ;
- > des modifications légales au niveau fédéral et cantonal ;
- > d'éventuelles nouvelles décisions d'associations de communes ;
- > l'arrivée ou le départ de contribuables, la construction et l'occupation des logements.

L'inscription des investissements au plan financier permet de calculer l'impact en termes d'endettement, d'amortissements et d'intérêts de la dette sur le compte de résultat. En découle le calcul des indicateurs financiers préconisés par MCH2.

Par rapport à l'année dernière, aucune nouvelle étude démographique n'a été réalisée. Selon le bureau Microgis mandaté par le district en 2022, la population devrait croître en moyenne d'environ 4.6% entre 2025 et 2030, 4.9% pour les zones périphériques. Cette augmentation devrait se tasser les années suivantes. Selon les constructions prévues et les parcelles libres de la Commune, le Conseil estime que selon la célérité avec laquelle ces projets devaient être mis sur le marché, il pourrait y avoir une augmentation démographique de près de 350 habitants dans les 4 à 5 prochaines années, soit plus de 14%. Ceci sera vraisemblablement accompagné de transferts immobiliers qui soutiendront les produits des gains immobiliers comme de droits de mutation. Mais ce n'est pas tout, il faudra aussi compter avec les besoins et les attentes de ces nouveaux habitants.

A cette évolution vient s'ajouter le fait que la population utilisée pour calculer la participation de la Commune à la plupart des charges liées est basée sur des valeurs ayant déjà près de deux ans au moment de l'établissement des budgets. Par exemple, pour le calcul de notre participation au RSS, c'est le chiffre de fin 2024 pour les budgets 2026. Il en va de même pour les estimations du SCC concernant les revenus des impôts. Ce sont donc plus ou moins deux ans de retard pour les charges comme les produits par rapport à l'évolution démographique. Cependant,

l'effectif scolaire, lui, est calculé avec le nombre d'enfants réellement présents dans la Commune. C'est pourquoi il peut toujours y avoir des différences avec ces éléments lors du bouclage des comptes et que pour cette tâche nous devons rester le plus proche possible de la situation effective.

Les incertitudes liées aux projets de loi d'assainissement des finances de l'Etat sont également un facteur déterminant, même si finalement ce sera de toute façon au contribuable de payer la note. Le Conseil communal estime qu'il est dommageable de reporter ces dépenses à l'échelon inférieur et de ce fait péjorer les finances communales et limiter notre marge de manœuvre. Très concrètement, si le report de charges doit engendrer une augmentation d'impôts dans les communes, il sera très difficile voire impossible aux exécutifs de proposer des investissements nécessitant peut-être une augmentation, même s'il s'agit d'infrastructures jugées indispensables ou bénéfiques à la collectivité.

Naturellement, le Conseil communal a également introduit dans ses projections la planification financière (surtout le financement des investissements et leur amortissement), à condition que tout soit fait selon la planification financière actuelle. Ont également été intégrés les investissements approuvés ces dernières années. Sur la base des informations données par les deux grandes associations de communes auxquelles Bois-d'Amont contribue, le Conseil a intégré leurs propres planifications financières. Evidemment, les évolutions démographiques n'ont pas été prises comme unique vérité, mais des adaptations selon les tâches ont été faites de manière plus fine. Sur la base de l'appréciation du Conseil et de la commission financière, certains facteurs ont été altérés pour tenter de s'approcher d'une réalité finalement très conditionnelle, comme sur l'exploitation des bâtiments communaux qui, à terme, pourraient tous être de nouveau loués et redevenir une source de revenus.

Par rapport au plan financier présenté lors de l'assemblée des budgets de l'année dernière, le Conseil n'a pas souhaité convertir le complexe communal d'Arconciel au patrimoine financier en 2026. Une réflexion aura lieu avec la commission financière pour déterminer le moment adéquat pour procéder à cette adaptation comptable.

En conclusion, après une forte augmentation de l'excédent de produits en 2027, due à cette adaptation comptable, une évolution plus mesurée des différences de résultats est attendue. Basées sur les chiffres 2026, ces nouvelles projections se sont quelque peu détériorées par rapport à celles présentées l'année dernière, mais ne montrent pas de nouvelles dégradations. Elles indiquent que pour les années subséquentes, l'excédent de charges attendu reste tout de même en-dessous du seuil utilisé dans le modèle comptable précédent de 5%. Il tend à s'en rapprocher et le Conseil en conscient que des mesures devront être trouvées pour réaliser tous les projets inscrits à la planification financière.

Ce plan financier doit être un exercice annuel et sera présenté tout aussi régulièrement. Son évolution sera analysée aussi souvent que nécessaire et reste déterminante pour les futurs projets d'infrastructures.

Le tableau du plan financier est consultable sur notre site Internet.

Planification financière

L'introduction du plan comptable MCH2 requiert de la part des communes d'établir et de présenter une planification financière complète pour les cinq années à venir. Celle-ci doit être mise à jour annuellement lors de l'établissement du budget mais ne doit pas faire l'objet d'une prise de position ni de la commission financière, ni de l'Assemblée communale.

Pour l'année 2026, l'exercice a ceci de particulier qu'il doit poser une ligne pour la prochaine législature et servir de rappel ou de base de travail pour le nouvel exécutif qui entrera en fonction au mois de mai prochain. Cet exercice a nécessité un travail important de la part du Conseil communal. Certains projets sont plus évidents que d'autres. Les travaux souterrains et d'entretien ne doivent cependant pas être négligés ou minimisés.

Dans un souci de réalisation d'infrastructures attendues par la population, le travail de réactualisation de la planification des investissements est intense et son impact sur l'état des finances communales futures est capital et toujours au centre des discussions du Conseil communal. Dans le cadre de l'établissement de cette planification financière, ce dernier a cherché à confirmer les objectifs d'investissements prioritaires de la dernière période de planification et des premières années d'existence de notre Commune. Aussi il a revu individuellement tous les investissements par dicastère afin de redimensionner et redéfinir certains calendriers et choix sur le long terme. Comme indiqué au chapitre concernant les investissements 2026, plusieurs projets ont été retirés.

Sur ces bases et le budget d'investissement décrit ci-dessus, le Conseil communal souhaite revenir brièvement sur les éléments connus et planifiés à ce jour pour la période 2026-2031. Représentés par fonctions, ces projets permettent de garder une vue d'ensemble des projets à réaliser sur le territoire communal dans les années à venir. On y retrouve sur la période donnée :

- > des rénovations dans les appartements du complexe communal d'Arconciel et l'assainissement énergétique de l'Auberge du Château;
- > à plus long terme, il faudra prévoir d'agrandir la structure d'accueil extrascolaire et donc la transformation de l'actuelle en appartement;
- > dans le cadre des bâtiments scolaires, il faudra prévoir le remplacement du système de production de chaleur à l'école d'Arconciel et, pour l'école d'Ependes, la réfection de la cour d'école et le changement des fenêtres;
- > la création d'une halle polyvalente double au Rialet; ce projet intègre naturellement toutes les infrastructures nécessaires à ce dernier qui se retrouvent respectivement dans les chapitres dédiés à l'eau, l'épuration, la réfection du terrain de foot et aux routes communales;
- > sur la base d'un projet en cours impliquant le Canton, la Commune d'Hauterive et la Fondation des pères d'Hauterive, la Commune de Bois-d'Amont participera à la réfection du pont de la Souche;
- > la réfection de la route de Chésalles dans la suite de la réalisation du quartier de Péloula;
- > après le retrait l'année dernière de la réfection de la route de Treyvaux, c'est au tour de la mise en conformité des arrêts de bus; en effet, ces deux projets ont trouvé des solutions alternatives moins coûteuses;
- > tenant compte des attentes de la population, un projet de cheminement piétonnier a été devisé à près de CHF 2.0 millions pour relier Arconciel à Ependes;

- > les véhicules employés actuellement par l'édilité ont respectivement été immatriculés en 2018 et 2020 ; leur remplacement doit être prévu dans un délai de 10 ans au plus ;
- > un second projet de mobilité douce à la sortie du village d'Ependes en direction de Ferpicloz est également au programme une fois toutes les contraintes analysées ;
- > la création et les remplacements de conduites d'eau pour le quartier Es Nès à Arconciel et le projet d'adduction d'eau pour le secteur d'Hauterive ;
- > l'aménagement d'une nouvelle conduite pour alimenter le projet de nouvelles infrastructures a été retiré car, après analyse, des solutions plus simples ont été identifiées ;
- > des projets plus importants en lien avec le GAME, notamment pour le village de Senèdes ;
- > la mise en séparatif progressive du centre du village d'Ependes pour anticiper l'arrivée du futur EMS et améliorer la gestion des eaux usées dans le secteur ;
- > la mise en séparatif du secteur du Pré-du-Château et la gestion des eaux de surface en amont sont en cours d'étude ;
- > l'aménagement d'une nouvelle déchetterie ou de points de collecte sans date précise ;
- > le projet d'endiguement des ruisseaux de Copy et du Russalet a été abandonné au profit d'autres solutions ;
- > enfin, même si l'encre sur les PAL des anciennes communes n'est pas encore tout à fait sèche, il nous faudra démarrer un projet d'uniformisation.

Avec la concrétisation de certains projets de quartiers et une certaine densification, le Conseil communal a également recalculé et estimé de manière un peu plus précise les taxes de raccordement pour l'eau et l'épuration. Ceci représentera une source de revenus qui doit figurer dans une telle planification.

Celle-ci est systématiquement soumise à la commission financière qui n'est pas tenue d'émettre de préavis. Les éléments décrits ci-dessus sont des intentions et feront l'objet d'investissements en temps voulu ; il ne s'agit pas d'engagements fixes de la part du Conseil communal. Dans tous les cas, l'Assemblée communale devra se positionner sur chacun d'entre eux. Les coûts et les délais sont des estimations et seront bien entendu mis à jour lors de la concrétisation du projet. L'ensemble de cette planification est présenté dans le tableau ci-après. Le Conseil communal est à disposition pour discuter de l'un ou l'autre de ces projets.



	Budget 2026		Budget 2027		Budget 2028	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
	1'100'000.00	0.00	0.00	0.00	75'000.00	0.00
02 Services généraux	1'100'000.00	0.00	0.00	0.00	75'000.00	0.00
022 Services généraux, autres	90'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0220 Services généraux, autres	90'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	90'000.00					
	Informatique - Mise en place d'une GED et outil de gestion de séances					
	90'000.00					
029 Immeubles administratifs	1'010'000.00	0.00	0.00	0.00	75'000.00	0.00
0291 Arconciel - complexe communal	560'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Remplacement production de chaleur					
	280'000.00					
	Assainissement énergétique complexe communal (fenêtres)					
	280'000.00					
	Rénovation appartements					
0293 Arconciel - Café des Trois Sapins	360'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Remplacement production de chaleur et assainissement énergétique					
	360'000.00					
0294 Ependes - Auberge du Château	0.00	0.00	0.00	0.00	75'000.00	0.00
	Assainissement énergétique Auberge du Château					
					75'000.00	
0297 Ependes - Maison communale	90'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Réfection crépis isolant					
	90'000.00					
0299 Terrains à bâtir	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Préparation EMS					
2 FORMATION						
	140'000.00	28'000.00	450'000.00	0.00	0.00	0.00
21 Scolarité obligatoire	140'000.00	28'000.00	450'000.00	0.00	0.00	0.00
217 Bâtiments scolaires	140'000.00	28'000.00	450'000.00	0.00	0.00	0.00
2170 Arconciel - Bâtiment scolaire	0.00	0.00	300'000.00	0.00	0.00	0.00
	Remplacement production de chaleur					
			300'000.00			
2171 Ependes - Bâtiment scolaire	140'000.00	28'000.00	150'000.00	0.00	0.00	0.00
	Réfection de la cour d'école					
	Crépis isolant					
	140'000.00	28'000.00				
	Changement fenêtres					
			150'000.00			





	Budget 2026		Budget 2027		Budget 2028	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2172 Ependes - Bâtiment scolaire secondaire	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Création nouvel AES / Conversion AES actuel en appartement						
3 SPORT ET LOISIRS	0.00	0.00	17'000'000.00	500'000.00	965'000.00	386'000.00
34 SPORT ET LOISIRS	0.00	0.00	17'000'000.00	500'000.00	965'000.00	386'000.00
341 Sport	0.00	0.00	17'000'000.00	500'000.00	965'000.00	386'000.00
3411 Ependes - Halle Polyvalente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3413 Ependes - Terrain de football	0.00	0.00	0.00	0.00	965'000.00	386'000.00
Réfection terrain de foot					965'000.00	386'000.00
3414 Ependes - Halle polyvalente double	0.00	0.00	17'000'000.00	500'000.00	0.00	0.00
Réalisation (fin des travaux 2029)			17'000'000.00	500'000.00		
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	0.00	0.00	0.00	0.00	60'000.00	0.00
61 Circulation routière	0.00	0.00	0.00	0.00	60'000.00	0.00
615 Routes communales	0.00	0.00	0.00	0.00	60'000.00	0.00
6150 Routes communales	0.00	0.00	0.00	0.00	60'000.00	0.00
Réfection Pont de la Souche						
Réfection Route de Chésalles, Arconciel						
Cheminement piétonnier entre Arconciel et Ependes						
Remplacement véhicule édilitaire équipé « eau »					60'000.00	0.00
Remplacement véhicule édilitaire avec pont pasculant						
Liaison mobilité douce route de Ferpicloz						
Route d'accès/chemin piétonnier/arrêt de bus - Nouvelle HP						
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	55'000.00	100'000.00	2'450'000.00	690'000.00	555'000.00	190'000.00
71 Approvisionnement en eau	0.00	50'000.00	0.00	80'000.00	305'000.00	80'000.00
710 Approvisionnement en eau	0.00	50'000.00	0.00	80'000.00	305'000.00	80'000.00
7101 Approvisionnement communal en eau	0.00	50'000.00	0.00	80'000.00	305'000.00	80'000.00
Adduction d'eau Hauteive						
Nouvelle conduite Es Nès / La Gotta, Arconciel						



Budget 2029		Budget 2030		Budget 2031	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.00	0.00	1'200'000.00	1'200'000.00	0.00	0.00
		1'200'000.00	120'000.00		
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
570'000.00	0.00	2'000'000.00	0.00	960'000.00	0.00
570'000.00	0.00	2'000'000.00	0.00	960'000.00	0.00
570'000.00	0.00	2'000'000.00	0.00	960'000.00	0.00
570'000.00	0.00	2'000'000.00	0.00	960'000.00	0.00
120'000.00					
				400'000.00	0.00
		2'000'000.00	0.00		
				60'000.00	0.00
				500'000.00	0.00
450'000.00					
640'000.00	190'000.00	1'400'000.00	100'000.00	1'850'000.00	100'000.00
140'000.00	80'000.00	750'000.00	50'000.00	100'000.00	50'000.00
140'000.00	80'000.00	750'000.00	50'000.00	100'000.00	50'000.00
140'000.00	80'000.00	750'000.00	50'000.00	100'000.00	50'000.00
				100'000.00	
		200'000.00			



	Budget 2026		Budget 2027		Budget 2028	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	Maillage du réseau près de l'Eglise, Ependes				165'000.00	
	Nouvelle chambre de liaison avec le réseau du GAME, Senèdes				140'000.00	
	Maillage du réseau route de Senèdes					
	Evacuation des eaux - EMS Haute-Sarine					
	Taxe de raccordement	50'000.00		80'000.00		80'000.00
72	Traitement des eaux usées	55'000.00	50'000.00	2'250'000.00	610'000.00	250'000.00
720	Traitement des eaux usées	55'000.00	50'000.00	2'250'000.00	610'000.00	250'000.00
7201	Traitement communal des eaux usées	55'000.00	50'000.00	2'250'000.00	610'000.00	250'000.00
	Solde mise en séparatif du réseau d'assainissement, Arconciel					
	Traitement des eaux de surfaces secteur bassin versant Nord du Bois-d'Amont		1'200'000.00	500'000.00		
	Mise en séparatif Pré du Château, Ependes				250'000.00	250'000.00
	Mise en séparatif ancienne Poste, Ependes					
	Mise en séparatif secteurs Galley – Centre, Ependes					
	Mise en séparatif Pré du Bugnon					
	Mise en séparatif Le Pontet, Ependes					
	Mise en séparatif Vuasoz et derrière Grand champ	55'000.00		1'050'000.00		
	Taxe de raccordement		50'000.00		110'000.00	
73	Gestion des déchets	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
730	Gestion des déchets	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7301	Gestion communale des déchets	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Aménagement nouvelle déchetterie					
74	Aménagement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
741	Correction de cours d'eau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7410	Correction de cours d'eau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
79	Aménagement du territoire	0.00	0.00	200'000.00	0.00	0.00
790	Aménagement du territoire	0.00	0.00	200'000.00	0.00	0.00

Budget 2029		Budget 2030		Budget 2031	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
140'000.00					
		550'000.00			
	80'000.00		50'000.00		50'000.00
0.00	110'000.00	650'000.00	50'000.00	1'750'000.00	50'000.00
0.00	110'000.00	650'000.00	50'000.00	1'750'000.00	50'000.00
0.00	110'000.00	650'000.00	50'000.00	1'750'000.00	50'000.00
				550'000.00	
		100'000.00			
				1'000'000.00	
		550'000.00			
				200'000.00	
	110'000.00		50'000.00		50'000.00
500'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
500'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
500'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
500'000.00					
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00



	Budget 2026		Budget 2027		Budget 2028	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7900 Aménagement du territoire						
Uniformisation des PAL	0.00	0.00	200'000.00	0.00	0.00	0.00
Totaux	1'295'000.00	128'000.00	19'900'000.00	1'190'000.00	1'655'000.00	576'000.00
Total des investissements	1'167'000.00		18'710'000.00		1'079'000.00	

Budget 2029		Budget 2030		Budget 2031	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2'210'000.00	190'000.00	5'000'000.00	220'000.00	3'010'000.00	100'000.00
2'020'000.00		4'780'000.00		2'910'000.00	

2.3 Investissements

Le budget des investissements 2026 comprend pour l'heure seulement quatre objets qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée communale. Les autres correspondent à des investissements dont l'inscription au budget communal permet d'identifier un besoin ou la volonté du Conseil de présenter un projet prochainement.

Un résumé complet du budget des investissements 2026 de la Commune de Bois-d'Amont est développé ci-dessous. Les investissements présentés dans les points suivants seront présentés dans le détail et soumis à l'approbation de l'Assemblée communale. Les autres futurs travaux seront eux présentés de manière plus succincte.

Dans le cadre de l'élaboration de la planification financière communale, le Conseil a également procédé au retrait de différents objets ayant soit trouvés des solutions différentes ou n'étant simplement plus identifiés comme prioritaires. Dans certains cas, aucune solution pratique n'ayant été trouvée, l'objet a dû être abandonné dans l'état.

Budget 2026		
	Charges	Recettes
0 Administration générale		
Informatique – mise en place d'une GED et outil de gestion de séances	90'000.00	
Arconciel – Complexe communal – remplacement production de chaleur	280'000.00	
Arconciel – Complexe communal – assainissement énergétique, changement des fenêtres	280'000.00	
Arconciel – Auberge des Trois Sapins – travaux de réfection, remplacement production de chaleur et assainissement énergétique	360'000.00	
Ependes – Maison communale – réfection crépis isolant	90'000.00	
2 Formation		
Ependes – Bâtiment scolaire – réfection crépis isolant	140'000.00	28'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire		
Taxes de raccordement aux ménages privés – adduction		50'000.00
Ependes – Mise en séparatif Vuasoz et Derrière-Grand-Champ	55'000.00	
Taxes de raccordement aux ménages privés – épuration		50'000.00
Total des charges	1'295'000.00	
Total des revenus		128'000.00
Investissement net	1'167'000.00	

Le chapitre «**Administration générale**» inclut notamment tous les bâtiments administratifs de la Commune, mais également l'activité de l'administration. Le Conseil communal prévoit notamment pour 2025 :

- > La mise en place d'un **système de gestion électronique des documents** et de **gestion des séances** pour soutenir le travail de l'administration communale. Ce projet sera présenté lors de l'assemblée communale du 9 décembre prochain; quelques informations sont d'ores et déjà données au chapitre 2.3.4.
- > Dans le cadre du complexe communal d'Arconciel, le remplacement des fenêtres a été approuvé par l'Assemblée communale en mai 2025. Dans la suite de ces travaux et avec l'abandon du projet de CAD communal, le Conseil souhaite **remplacer le système de production de chaleur** de ce bâtiment. Ce projet sera présenté lors de l'assemblée du 9 décembre prochain; quelques informations sont d'ores et déjà données au chapitre 2.3.1.
- > Dans le même ordre d'idée et étant donné que le bâtiment sera à nouveau exploité en début d'année 2026, le Conseil souhaite procéder à une **rénovation partielle du bâtiment de l'Auberge des Trois Sapins en vue de sa mise en exploitation, comprenant le remplacement du système de chauffage**. Dans le cadre de la séance d'information du lundi 27 octobre dernier, un vote consultatif a soutenu le Conseil communal en vue de présenter un projet plus détaillé lors de l'assemblée communale du 9 décembre. Quelques informations peuvent être trouvées au chapitre 2.3.2.
- > Dans le cadre des recommandations données par la commission de l'énergie, le Conseil communal a entrepris l'établissement de CECB+ pour l'ensemble des bâtiments communaux. En 2024, les fenêtres de l'école d'Arconciel ont été remplacées sur la base des conclusions d'un tel rapport. Toujours dans le but d'améliorer l'enveloppe thermique de nos bâtiments, les rapports émis pour la **maison communale et l'école d'Ependes** recommandent la pose de crépis isolant et le remplacement des fenêtres du second bâtiment. Pour 2026, le Conseil souhaite analyser ces options et présenter un cours d'année **l'amélioration de l'isolation** pour les deux ouvrages.
- > Afin de déterminer en détail les infrastructures nécessaires en vue de réaliser la mise en séparatif du quartier du Vuasoz ainsi que le secteur dit «Derrière-Grand-Champ», le Conseil présentera un projet d'étude lors de la prochaine assemblée communale. Quelques informations peuvent être trouvées au chapitre 2.3.3.

En résumé, le budget d'investissements pour l'année 2026 présente un total net des investissements de CHF 1'167'000.–, incluant les projets qui seront présentés lors de l'assemblée communale du 9 décembre prochain. Les autres projets nécessitant des analyses complémentaires, des retours de soumissions, où dont les détails ne sont pas encore suffisamment connus pour faire l'objet d'une demande d'investissement, ces derniers seront probablement présentés lors d'une prochaine assemblée communale.

2.3.1 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 280'000.– pour le changement de chauffage au complexe communal d'Arconciel

Le complexe communal d'Arconciel sis route de Treyvaux 1 et Place de l'Arche 1-3-5, de même que l'Auberge des Trois Sapins, sont reliés à un chauffage à distance (CAD) alimenté par des copeaux de bois datant des années 1990. Malheureusement, la chaudière a dû être mise hors service au début de l'année 2020 en raison des frais d'entretien élevés et des difficultés sur des parties importantes de l'installation. Depuis lors, le chauffage est alimenté au mazout, par le biais de la centrale de secours.

En 2020, le Conseil communal avait initié une étude de réfection et d'extension du CAD dans le village d'Arconciel. Malheureusement, ce projet a dû être abandonné en raison du manque d'intérêt de tiers, d'une part, et du coût trop élevé de l'infrastructure si cette dernière ne servait qu'aux bâtiments communaux, d'autre part.

Il est donc proposé de remplacer le chauffage du complexe communal d'Arconciel tout en le dissociant de l'Auberge des Trois Sapins.

Pour rappel, lors de l'assemblée communale de mai 2025, un crédit d'investissement a été accepté pour le remplacement des fenêtres du complexe communal. Le chauffage sera donc dimensionné en tenant compte d'une performance améliorée de l'enveloppe de ces bâtiments.

Le Conseil soumet à l'Assemblée communale un investissement d'un montant de CHF 280'000.– pour le remplacement du chauffage du complexe communal à Arconciel.

Plan de financement

Coût estimé	CHF 280'000.–
Financement	Emprunt bancaire

Charges financières

Intérêts	1.5%, CHF 4'200.–
Amortissement dès 2027	3.0%, CHF 8'400.–

2.3.2 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 360'000.– pour divers travaux à l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel

En parallèle de la recherche d'un nouveau tenant pour le restaurant des Trois Sapins à Arconciel, le Conseil communal a requis l'établissement d'un CECB+ pour ce bâtiment, qui identifie différentes mesures à mettre en œuvre plus ou moins rapidement, notamment en matière d'isolation et de protection incendie.

En outre, compte tenu du changement de production de chaleur au complexe communal (cf. chapitre 2.3.1 ci-dessus), il convient d'équiper le bâtiment de l'Auberge avec sa propre installation de chauffage.

En vue de la relocation du bâtiment, le Conseil communal propose à l'assemblée de procéder aux travaux suivants :

1. Rénovation du bâtiment, dont notamment:
 - isolation des combles;
 - mise aux normes de protection incendie du canal de la hotte de ventilation;
 - remise en état ou remplacement de la chambre froide située au sous-sol;
 - réfection des peintures intérieures;
 - remplacement de la lustrerie;
 - diverses réparations (carrelage, meubles du comptoir, etc.)
2. Rénovation de la cuisine et de ses appareils
3. Installation d'un système de production de chaleur

Le détail des travaux et leur coût, pour un montant de CHF 360'000.–, vous seront présentés lors de l'assemblée communale. Pour rappel, un montant de CHF 270'000.– figurait dans la planification financière pour l'année 2025 concernant l'assainissement énergétique du bâtiment et un montant de CHF 250'000.– était prévisionné pour 2026 pour le remplacement de la production de chaleur.

Le Conseil soumet à l'Assemblée communale un investissement d'un montant de CHF 360'000.– pour divers travaux à l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel.

Plan de financement

Coût estimé	CHF 360'000.–
Financement	Emprunt bancaire

Charges financières

Intérêts	1.5%, CHF 5'400.–
Amortissement dès 2027	Variable selon la durée de vie, environ CHF 14'500.–

2.3.3 Approbation d'un investissement de CHF 55'000.– pour l'étude du projet de mise en séparatif des quartiers du Vuasoz et du Rialet à Ependedes

L'arrivée de la nouvelle halle polyvalente nous oblige à changer nos priorités en matière d'assainissement des eaux usées. Nous voulons mettre en séparatif les quartiers du Vuasoz et Derrière-Grand-Champ ainsi que raccorder la nouvelle halle polyvalente au réseau séparatif d'eaux claires et usées.

Une étude pour la mise en séparatif de ces deux quartiers est nécessaire aujourd'hui, pour profiter de la synergie créée par le projet de la nouvelle halle polyvalente. Si la halle polyvalente ne devait pas se réaliser, la mise en séparatif de ces quartiers serait mise en attente d'un autre projet sur cette zone d'intérêt général.

La construction de la nouvelle halle favorise le raccordement du quartier du Vuasoz sur la nouvelle infrastructure. L'alternative serait de raccorder ce quartier à la route cantonale, ce qui engendrerait des taxes de raccordement élevées et d'éventuels frais liés à l'augmentation de la capacité hydraulique des collecteurs existants.

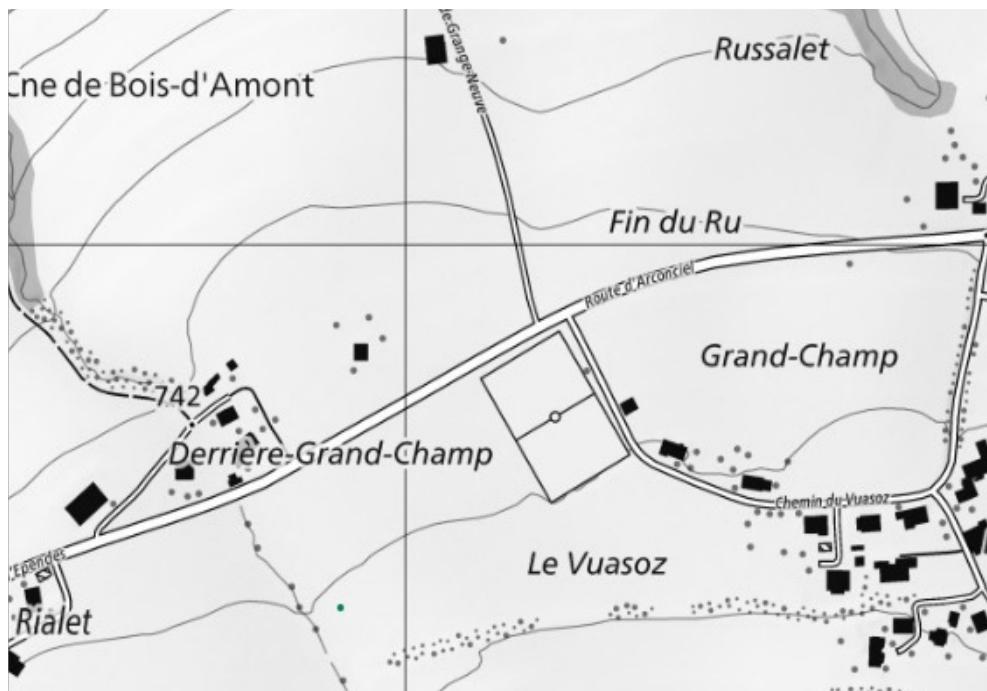
Ce crédit permettra de mener à bien les phases 3 et 4 de la procédure SIA – à savoir l'étude, l'avant-projet, le projet d'ouvrage, la demande d'autorisation, la mise à l'enquête, ainsi que l'appel d'offres. Sur cette base, nous pourrons ensuite solliciter l'Assemblée communale pour l'octroi d'un crédit de réalisation fondé sur les offres de soumission reçues.

Plan de financement

Coût estimé CHF 55'000.–
Financement Liquidités

Charges financières

Amortissement 2.00%, CHF 1'100.–
dès la fin des travaux



2.3.4 Approbation d'un investissement de CHF 90'000.– pour la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) et d'un nouveau logiciel de gestion de séances

Dans le but d'améliorer le fonctionnement de l'administration communale et de sa communication interne, le Conseil communal a décidé de mettre en place une gestion électronique des documents (GED), ainsi que d'acquérir un nouveau logiciel de gestion de séances.

Ces outils visent à optimiser la collaboration, à améliorer la sécurité et la durabilité de la documentation, à accélérer le traitement des dossiers et à renforcer l'efficacité de l'administration communale.

Afin de garantir le choix de solutions adaptées aux besoins spécifiques de la Commune, plusieurs visites, démonstrations et comparaisons de prestataires sont en cours. L'objectif est de retenir l'offre présentant le meilleur équilibre entre qualité, fonctionnalité et coût.

Pour rappel, en vue de la réalisation de cet objet, un montant de CHF 85'000.– avait été intégré au budget 2025 accepté par l'Assemblée communale en décembre 2024. Le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale un investissement de CHF 90'000.– pour la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) et d'un nouveau logiciel de gestion de séances.

Plan de financement

Coût estimé	CHF 90'000.–
Financement	Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2027	25%, CHF 22'500.–
------------------------	-------------------



3. Présentation de décomptes d'investissement

3.1 Création d'un collecteur EC PAD Péloula, Arconciel

Une nouvelle zone à bâtir est en cours de développement dans ce secteur. Afin d'y garantir l'évacuation des eaux claires, la Commune a mis à disposition un point de raccordement nécessitant la création d'une nouvelle conduite. L'investissement, d'un montant de CHF 155'000.–, a été approuvé par l'Assemblée communale en décembre 2021. Cependant, au cours de la phase d'élaboration du projet, le Canton n'a pas validé le point de raccordement initialement prévu. Il a donc été nécessaire de solliciter, en mai 2022, un investissement complémentaire de CHF 55'000.–.

	Budget	Compte	Différence
Génie civil & terrassement – collecteur d'eaux claires			
125'000.00 CHF	109'756.15 CHF		-12%
Traversée de la route cantonale – exutoire pousse-tube			
40'000.00 CHF	23'020.40 CHF		-42%
Frais secondaires (divers, honoraires, imprévus, ...)			
45'000.00 CHF	41'158.20 CHF		-8%
Totaux			
Total avec TVA	210'000.00 CHF	173'934.75 CHF	-17%
Récupération TVA	-15'735.43 CHF	-12'008.46 CHF	
Total hors TVA	194'264.57 CHF	161'926.29 CHF	

3.2 Crédit d'une canalisation EU et remplacement de la canalisation EC quartier Sur-le-Moulin, Arconciel

Lors de l'assemblée communale du 21 mai 2024, la population a accepté un investissement pour le déplacement et la réfection des canalisations d'eaux usées et d'eaux claires qui passaient au travers d'une parcelle privée et étaient en mauvais état. En prévision d'un développement immobilier futur et pour optimiser les raccordements des privés, la Commune a mis en place deux nouveaux points de raccordement et une nouvelle infrastructure sous la route communale.

	Budget	Compte	Différence
Génie civil & terrassement – collecteur d'eaux claires	104'400.00 CHF	87'000.00 CHF	-17%
Frais de reproduction, géomètre, émoluments	5'000.00 CHF	4'459.95 CHF	-11%
Prestation d'ingénieurs	17'600.00 CHF	20'557.95 CHF	+17%
Divers et imprévus	8'000.00 CHF	3'550.00 CHF	-56%
Totaux			
Total avec TVA	135'000.00 CHF	115'567.90 CHF	-14%
Récupération TVA	-15'735.43 CHF	-8'570.40 CHF	
Total hors TVA	119'264.57 CHF	106'997.50 CHF	

3.3 Amélioration énergétique d'un bâtiment scolaire, Arconciel

Lors de l'assemblée communale du 4 décembre 2023, un investissement de CHF 88'000.– a été approuvé afin d'améliorer l'efficacité énergétique de l'école d'Arconciel par le remplacement des fenêtres et des luminaires. Les travaux ont débuté le 1er juillet 2024 et se sont achevés le 31 octobre 2024.

Luminaires

Les anciens éclairages ont été remplacés par des luminaires LED modernes et plus performants dans tout le bâtiment. Le projet, initialement estimé à CHF 44'000.–, a finalement coûté moins cher, notamment grâce à la fourniture directe chez le fabricant. De plus, une subvention de CHF 1'670.– a été obtenue dans le cadre du programme fédéral Lightbank, initié par l'Office fédéral de l'énergie qui soutient le renouvellement des systèmes d'éclairage.

Fenêtres

Les anciennes fenêtres de 1984 ont été remplacées par des fenêtres bois-alu à triple vitrage, améliorant ainsi le confort thermique et acoustique. Le projet prévoyait le remplacement de 10 fenêtres à double vantaux et 6 à simple vantaux, mais ce sont finalement 12 fenêtres à doubles vantaux qui ont été posées, ce qui induit une adaptation du coût. Aucune subvention n'a pu être obtenue, les aides pour le remplacement de fenêtres n'étant accordées que dans le cadre d'une rénovation énergétique complète entraînant un changement de classe énergétique du bâtiment. Les travaux réalisés, limités aux fenêtres et aux luminaires, ne remplissaient pas ces conditions.

Le compte d'investissement présente des dépenses pour CHF 83'869.25. L'investissement total est donc inférieur de CHF 4'130.75 par rapport au budget.

	Budget	Compte	Différence
Luminaires	44'000.00 CHF	36'656.15 CHF	-17%
Fenêtres	38'000.00 CHF	45'213.25 CHF	19%
CECB+	2'000.00 CHF	1'999.85 CHF	-0%
Divers et imprévus	4'000.00 CHF	0.00 CHF	-100%
Total TTC	88'000.00 CHF	83'869.25 CHF	-5%

4. Approbation de la révision totale des statuts de l'ARS

Le 18 septembre 2025, les représentants des communes sarinoises ont adopté à l'unanimité la révision totale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) qui œuvre à renforcer les synergies entre ses 25 communes et à promouvoir son développement territorial, économique et touristique.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de nouvelles exigences légales et offre une opportunité unique de repenser les collaborations intercommunales. Le Conseil communal de Bois-d'Amont suit le développement de l'ARS via l'assemblée des délégués, des séances d'information et a été intégré au groupe de travail concernant les clés de répartition financière des différentes thématiques traitées – planification régionale, promotion touristique, prestations de mobilité, économie territoriale et frais généraux – permettant de tenir compte des spécificités de chaque commune.

Pour informer les conseils généraux et la population, l'ARS a organisé des séances d'information durant le mois de novembre. Le Conseil communal de Bois-d'Amont a décidé d'informer directement sa population lors d'une séance d'information en date du 27 octobre 2025, pour permettre déjà d'avoir un aperçu des enjeux et de disposer de plus amples renseignements en prévision de l'assemblée communale du 9 décembre 2025.

Pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2026, les statuts révisés de l'ARS doivent être soumis aux législatifs communaux du district pour approbation d'ici fin 2025. Il est demandé à l'Assemblée communale de Bois-d'Amont d'approuver la révision totale de ces statuts.

ADMINISTRATION

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Le bureau communal sera fermé du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclus.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de belles Fêtes de fin d'année !

Guichet virtuel

Commandez une attestation depuis chez vous !

Dès à présent, vous pouvez commander les attestations suivantes sans devoir vous déplacer au guichet de l'administration communale :

- > attestation de domicile
- > attestation d'établissement (pour séjour dans une autre commune)
- > attestation de séjour (pour séjour dans notre commune)

Comment procéder ?



- > Scanner le QR code ou aller sur le site Internet communal www.bois-damont.ch/attestations-domicile/
- > Sélectionner l'attestation souhaitée et prendre connaissance de sa description
- > Cliquer sur « Commander mon attestation en ligne »
- > Se connecter au guichet virtuel / créer votre compte au besoin
- > Compléter le formulaire sur le guichet virtuel

Nouvelle organisation de l'administration communale dès le 1^{er} janvier 2026

Afin d'adapter notre organisation aux besoins actuels, l'administration communale mettra en place une nouvelle structure dès le 1^{er} janvier 2026.

Les services administratifs seront désormais organisés comme suit :

Secrétariat général

Anne Caille	Secrétaire communale
Noémi Zizza	Secrétaire adjointe

Contrôle des habitants et facturation

Rachel Cotting	Préposée au contrôle des habitants
Isabelle Baechler	Collaboratrice administrative

Finances et impôts

Didier Perrin	Administrateur des finances
Alexandra Bongard	Collaboratrice financière

Service technique

Laetitia Weber	Responsable du service technique
Arthur Zambelli	Collaborateur technique
Marilyne Guillet	Collaboratrice administrative

La principale évolution concerne l'intégration de la facturation au sein du service du contrôle des habitants, alors qu'elle relevait jusqu'à présent du service des finances et impôts. Ce changement s'inscrit dans une logique fonctionnelle, ces deux domaines étant étroitement liés.

Cette nouvelle organisation s'accompagne également de renforts bienvenus au sein de l'équipe : l'arrivée d'une secrétaire adjointe, Madame Noémi Zizza, ainsi que d'une nouvelle ressource au service des finances et impôts, Madame Alexandra Bongard. Par ailleurs, Madame Isabelle Baechler, collaboratrice du service des finances et impôts rejoindra le service du contrôle des habitants et facturation, dans le cadre d'une rocade interne favorisant la continuité et la transmission des compétences.

L'administration communale se réjouit de poursuivre sa mission de service public dans cette nouvelle configuration, au service de la population.

eBill

Simplifiez-vous la vie et payez vos factures numériquement grâce à eBill !



eBill vous permet de payer vos factures en toute sécurité et en quelques clics, sans devoir entrer de numéro de référence au clavier. Vous conservez le contrôle total et une vue d'ensemble des montants payés grâce à l'archivage. En outre, vous faites une fleur à l'environnement en renonçant au papier.

Pour en profiter:

1. Connectez-vous à votre e-banking.
2. Dans le menu de navigation, sélectionnez « eBill » et activez ce service gratuit.
3. Sélectionnez dans les émetteurs·rices de factures eBill, la Commune de Bois-d'Amont « FACTURES DIVERSES et/ou IMPÔTS » selon votre choix



FACTURES DIVERSES



IMPÔTS

Vos prochaines factures vous parviendront directement dans le portail eBill de votre e-banking. Vous recevrez une notification pour chaque nouvelle facture.

En savoir plus sur eBill:



Un point sur... Les élections communales à venir

Les élections communales fribourgeoises : un enjeu de proximité et de citoyenneté

Dans le canton de Fribourg, les élections communales, qui se tiennent tous les cinq ans, sont un pilier fondamental de la démocratie. Le prochain scrutin est fixé au dimanche 8 mars 2026 pour le premier tour. Ces élections visent à désigner les membres du Conseil communal (l'exécutif) et du Conseil général (le législatif pour les communes qui en sont dotées). Le mode de scrutin dépend de l'organe à élire et de la taille de la Commune. Pour la prochaine législature, l'exécutif sera en principe choisi au scrutin majoritaire lors des élections du 8 mars 2026, avec un possible second tour le dimanche 26 avril. Quant au législatif, il est élu à la proportionnelle, ce qui assure une représentation des différentes forces politiques. Ces élections ne sont pas de simples formalités ; elles sont l'occasion pour les citoyens de choisir celles et ceux qui décideront des questions qui affectent directement leur vie quotidienne.

Pour les communes fribourgeoises dont la taille de la population est proche de celle de Bois-d'Amont, les enjeux de ces élections sont particulièrement cruciaux. Ces communes, souvent situées en périphérie des agglomérations, sont à un carrefour de leur développement. Le principal défi est de gérer une croissance démographique contrôlée et harmonieuse. Les futurs élus devront trouver un équilibre entre la densification nécessaire pour accueillir de nouveaux habitants et la préservation de leur caractère rural, avec ses paysages et ses espaces naturels. Cela implique des choix importants en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructures (sportives, scolaires, routes et transports publics et de services de proximité).

Les défis financiers ne sont pas en reste. Avec des budgets limités, les autorités communales doivent faire preuve d'ingéniosité pour financer les investissements indispensables tout en maintenant une pression fiscale supportable pour les contribuables et les entreprises. La cohésion sociale est également un enjeu majeur, car l'arrivée de nouvelles populations peut transformer le tissu social. Les élus doivent encourager la vie associative et garantir que l'intégration se fasse dans les meilleures conditions. Enfin, les questions environnementales et de développement durable sont au cœur des préoccupations. Les autorités locales sont en première ligne pour mettre en œuvre la transition énergétique, protéger la biodiversité et encourager les pratiques respectueuses de l'environnement.

Malgré l'importance de ces enjeux, on observe une certaine érosion de l'intérêt pour la politique locale. Le manque de candidats est un problème récurrent dans les petites communes, ce qui peut aboutir à des élections tacites, limitant le choix des électeurs. Le faible taux de participation aux élections communales, souvent inférieur à celui des scrutins cantonaux et fédéraux, témoigne également d'un certain désintérêt. Le rôle d'élu est souvent exigeant, demandant une grande disponibilité et une implication personnelle qui peuvent décourager de potentiels candidats.

Pourtant, c'est à l'échelon communal que la démocratie est la plus directe et la plus concrète. C'est à la Commune que se déclinent la construction d'une nouvelle halle polyvalente, l'aménagement d'une place de jeu, ou encore le budget pour soutenir les associations locales. Les assemblées communales, ouvertes à tous les citoyens actifs, sont des lieux de débat où chacun peut exprimer son avis et influencer les décisions. Se présenter ou simplement participer à ces assemblées, c'est s'impli-



quer dans la vie de sa communauté et contribuer activement à son avenir. C'est un engagement citoyen essentiel pour garantir une gouvernance transparente, représentative et proactive.

Pour ceux qui souhaitent découvrir l'impact de la politique locale sans se présenter tout de suite, le simple fait d'assister à une assemblée communale permet de mieux comprendre les débats et les décisions qui forgent l'avenir d'une Commune. C'est un premier pas pour s'engager et, pourquoi pas, susciter l'envie de s'impliquer davantage lors de la prochaine échéance électorale. Pour le changement de législature à venir, le délai pour le dépôt des listes des candidats est le lundi 26 janvier 2026 à 12h00.

Les élections communales générales sont l'occasion de participer activement à la vie de notre Commune, soit en votant, soit – pourquoi pas ? – en vous portant candidat·e au Conseil communal. Voici un résumé des dates importantes, des étapes principales et de la procédure pour se porter candidat·e.

Dates clés

Période / Date clé	Étape / Action	Qui / Où s' informer
26 janvier 2026 à 12h00	Dépôt des listes électorales	Secrétariat communal (formulaires officiels)
26 février 2026	Réception du matériel électoral 1 ^{er} tour de scrutin	Secrétariat communal
8 mars 2026	1 ^{er} tour — élections communales	Bureau de vote / matériel de vote envoyé
29 mars 2026	2 ^e tour (si nécessaire)	Publication des Communes/ résultats officiels
25 avril 2026	Assermentation des élu·e·s par la Préfète	
Dès l'assermentation	Entrée en fonction des élu·e·s	

Procédure pour se porter candidat·e

Toutes les informations officielles (procédures, formulaires, etc.) sont disponibles sur le site Internet communal.

Pourquoi c'est important

Votre engagement est essentiel: les autorités communales sont proches de la population, elles veillent au bon fonctionnement des services publics locaux, à la qualité de vie dans notre Commune et à la participation démocratique. En vous portant candidat·e ou en votant, vous contribuez directement à la vitalité de la vie locale.

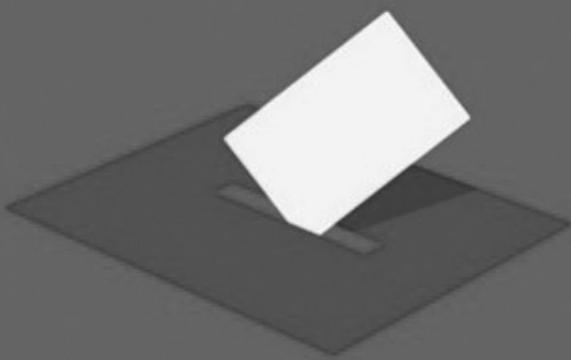
Nous vous invitons à noter dès maintenant ces dates dans votre agenda et à prendre contact avec la Commune si vous souhaitez déposer une candidature ou obtenir davantage d'informations.

Merci de votre engagement!
« Votre voix compte! »

Pour plus d'informations



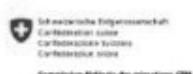
ÉLECTIONS COMMUNALES 2026
VOTRE VOIX COMpte!



- Vous avez un **permis C**
- Vous avez **18 ans et +**
- Vous **habitez le canton de Fribourg depuis au moins cinq ans**

Vous avez le droit de voter et d'être élu-e dans votre commune

Participez aux élections communales le 8 mars 2026 !



Du côté de la population



Nombre d'habitants

Au 31 décembre 2024, la Commune de Bois-d'Amont comptait 2'407 habitants.



Nouveaux citoyen·ne·s

La Commune souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux citoyen·ne·s !



Doyenne et doyen de la Commune

Germaine Currat, née le 17.12.1923

Baiutti Giovanni, né le 02.02.1926

Félicitations à nos doyens, ainsi qu'à Madame Madeleine Cretin pour ses 100 ans fêtés cette année !



Naturalisation

Andy Sciquot, le 09.12.2024

Amélie Pfister, le 25.03.2025

Lucas Pfister, le 25.03.2025

Toutes nos félicitations !



Mariages

Louise et Ludovic Humbert, le 14.06.2025

Mélanie et Elisa Clément, le 19.07.2025

Meilleurs vœux aux jeunes mariés !



Naissances

Théa, née le 11.05.2025, fille de Chloé Corpataux et Marc Restelli

Arthur, né le 12.05.2025, fils de Emilie Jonin et Yves-Alain Charrière

Léonard, né le 24.05.2025, fils de Elodie et Nicolas Gumi

Joé, né le 26.06.2025, fils de Mélanie Mauron et Loïc Monneron

Aude, née le 24.07.2025, fille de Mégane Brügger et Raoul Vonlanthen

Giosuè, né le 04.08.2025, fils de Camilla et Elia Janett

Basile, né le 13.09.2025, fils de Magalie Currat et Julien Pasquier

Axel, né le 04.10.2025, fils de Coralie et Marc Dobler

Félicitations aux heureux parents !



Décès

Olivier Franzia, décédé le 17.06.2025

André Richard, décédé le 02.10.2025

Robert Mauron, décédé le 08.10.2025

Alex Roulin, décédé le 31.10.2025

Marie Berthe Berset, décédée le 06.11.2025

Sincères condoléances aux familles en deuil.

POLICE

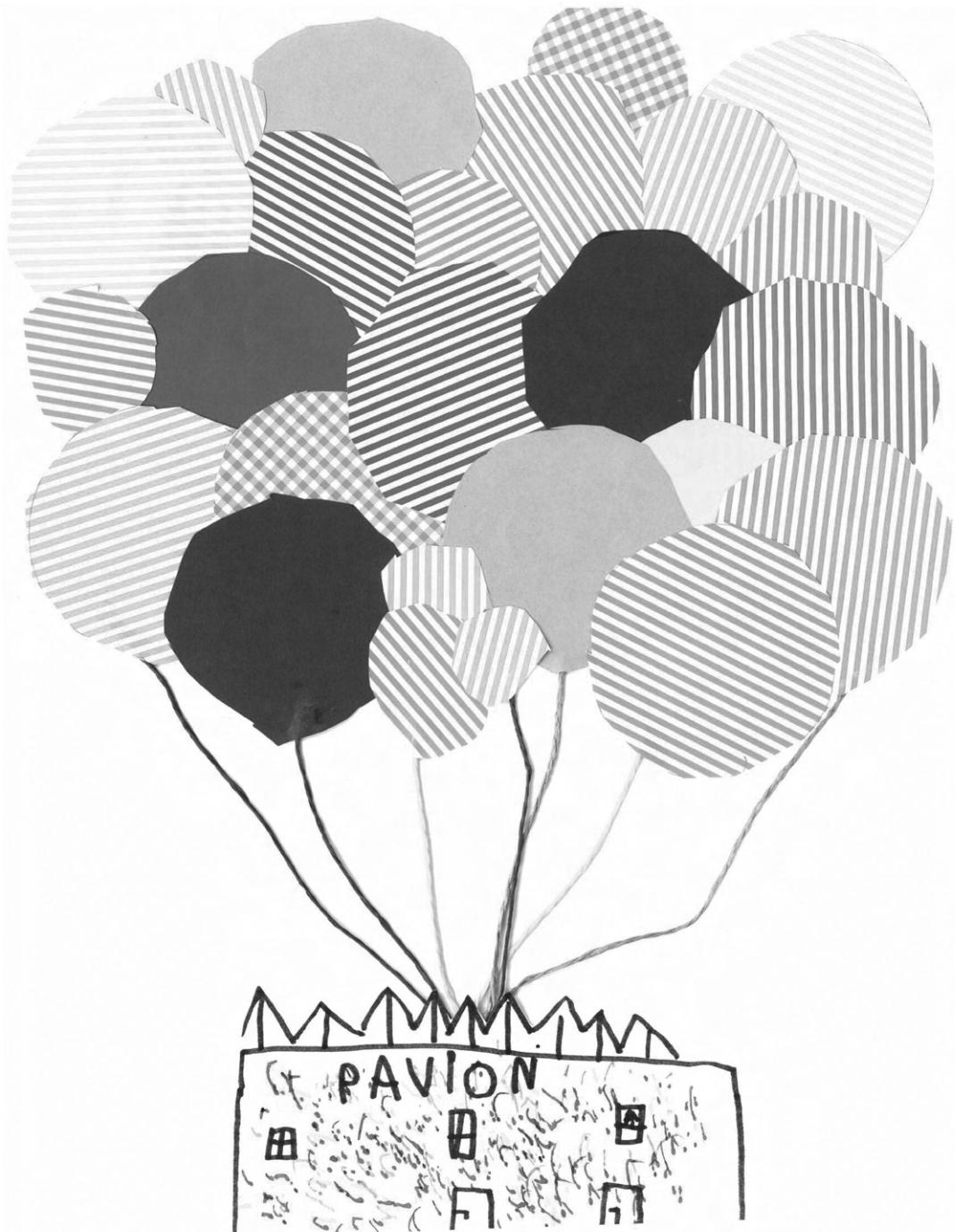
Règlement sur la détention et l'imposition des chiens

À la suite de divers problèmes rencontrés ces derniers temps, nous vous rappelons que les chiens sont interdits sur les places de jeux et de sport des complexes scolaires (cf. art. 7, al. 1 du règlement sur la détention et l'imposition des chiens).

Nous vous remercions de votre diligence.



ECOLE ET FORMATION



MERCI POUR CE BEAU PAVILLON !

1Hc
2Hc

CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Ludothèque de Marly

Location de jeux pour petits et grands
Ouvertures : le mercredi de 13h30 à 16h et le samedi de 9h à 12h
Au Chemin des Epinettes 2, 1723 Marly
Renseignements au 076 282 75 40 aux heures d'ouverture

Nouveau : retrouvez-nous sur Facebook

Colonie du Bois d'Amont

AVIS

La colonie du Bois d'Amont est à la recherche d'un/une ou plusieurs responsables afin de faire perdurer ce camp d'été suite à notre démission au 31 décembre 2025. Nous restons bien évidemment à disposition pour toutes questions ou informations. Nous vous remercions pour la collaboration de toutes ces années.

Eva Clément

079 296 64 68

Fanny Monney

079 430 18 09

Marché de l'Avent

Le marché de l'Avent d'Ependes vous accueille pour une journée magique **le 29 novembre 2025 de 9h00 à 16h00 à la halle polyvalente**. Perpétuant une belle tradition, un nouveau comité de jeunes motivés a le plaisir de vous convier à cette édition festive du marché de Noël.

Venez en famille découvrir les créations uniques de nos artisans locaux, flâner entre les stands de Noël dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Un événement idéal pour vos achats de cadeaux de Noël originaux et authentiques.



Carte touristique du district

Fribourg Tourisme et Région présente la carte touristique du district de la Sarine. Réalisée sur la base d'un inventaire approfondi conduit par l'Association Régionale de la Sarine (ARS) en collaboration avec les communes, cette carte illustre l'extraordinaire diversité de notre région et met en lumière ses plus grands atouts.



Dimanche 7 décembre 2025 à 17h
à l'église d'Arconciel

Concert de l'Avent

Heidi Donzallaz-Papaux

Orgue

&

Chœur mixte Amont Chœur

Direction Frédéric Jochum

Avec la participation de Frank Grassi, basse

Entrée libre

Collecte à la sortie en faveur de Solidarité Femmes



Brass Band Bois d'Amont

Le Brass Band Bois d'Amont recherche son nouveau porte-drapeau !

Dans le cadre de ses activités (concerts, giron des musiques, prestations paroissiales, etc.), le Brass Band recherche une personne motivée pour représenter dignement ses couleurs.

Le rôle de porte-drapeau requiert disponibilité, flexibilité, bonne humeur et un esprit d'engagement envers la vie associative. Il convient parfaitement à toute personne prête à offrir un peu de son temps pour faire vivre notre société.

Si ce rôle vous intéresse et que vous souhaitez prendre part à la vie du Brass Band, nous vous invitons à nous contacter jusqu'à la fin de l'année par téléphone au 079 813 24 30 ou par courriel à l'adresse suivante : secretariat@bbba.ch.

Club Sportif Bois d'Amont

Cher Villageois,

À la suite de notre Assemblée générale du 30 septembre 2025, nous avons le plaisir de vous informer que la société **FSG Ependes** porte désormais le nom de **Club Sportif Bois d'Amont (CSBA)**.

Ce changement de nom s'inscrit dans la continuité de la fusion des communes d'Ependes, Arconciel et Senèdes, et dans la perspective de la future halle polyvalente. Il reflète notre volonté d'adapter la structure du club à cette nouvelle réalité et de renforcer l'identité commune de nos différentes sections (Gymnastique, Aerobic et Badminton). A moyen terme cela permettra également d'étayer l'offre sportive et de permettre à d'autres disciplines sportives de se regrouper plus facilement sous une même entité.



Pour les compétitions officielles de gymnastique, la section Agrès conservera le nom FSG Ependes (CSBA), afin de préserver la continuité et la reconnaissance acquise sur les plans cantonal et régional.

Afin d'officialiser notre nouveau nom et notre nouveau logo, la société vous donne rendez-vous le **dimanche 19 avril 2026 à la halle du Mouret** pour une journée conviviale avec démonstration de gym aux agrès, restauration et petite rétrospective du club. (En effet, en attendant de disposer d'infrastructures locales pouvant accueillir des spectateurs, certaines de nos manifestations se tiennent au Mouret.)

D'ici là nous aurons le plaisir d'organiser notre traditionnel **Loto des Enfants le 30 novembre prochain à Ependes !**

Au plaisir de partager ces moments sportifs et conviviaux avec vous.

Le Comité du CSBA



Loto des enfants

EPENDES - HALLE POLYVALENTE

**DIMANCHE
30 NOVEMBRE 2025
14H30**

CHF 2'500.00 DE LOTS

12 SERIES + 1 série spéciale
Merveilleux lots : Jeux, Playmobil, Lego...

ABONNEMENT : **CHF 8.00**

PlayStation 5

Voiture
télécommandée

Casque
Bluetooth

A la rencontre de...

Dans cette rubrique, nous avons le plaisir de vous présenter une société villageoise à chaque édition sous la forme d'une interview décalée.

Club Sportif Bois-d'Amont (FSG Ependes) Et sa présidente Valentine Rigolet

Année de fondation

1978

Comité

Présidente : Valentine Rigolet

Secrétaire : Elodie Théraulaz

Caissière : Cinthia Raemy

Responsable membres : Olivier Mauron

Responsable intendance : Maryline Wicht

Responsable personnel : Audrey Clément

Responsable technique : Murielle Page

Membres actifs

181 membres

Personnalités féminines : 80%

Jeunes de moins de 25 ans : 64%

Moins jeunes de plus de 65 ans : 3%

Apéro ou dessert ?

Apéro

Freddie Mercury ou Christophe Maé ?

Christophe Maé

Line Renaud ou Lady Gaga ?

Lady Gaga

Friends ou Squid Game ?

Friends

Twint ou Quatre sous ?

Twint

Plutôt skier à la Berra ou encourager Berra ?

Les 2 sont des passions !

Un verre après l'entraînement ?

Mmmh oui mais pas seule, et la société actuelle devient trop sage

La question qui fâche : « Vous trouvez ça vraiment joli les justaucorps ? »

Ha ha, oui, c'est super élégant et c'est grisant de les enfiler, ça te met en mode concours.

D'ailleurs on vient de les remplacer l'année dernière, ils sont canons, encore mieux avec l'effet de groupe...

La question que tu aurais aimé que l'on te pose :

« Quels sont les projets du club ? »

Après notre changement de nom et de statuts ainsi que l'ouverture de 2 nouveaux groupes après cette saison, le but est de pérenniser la structure actuelle et à terme, d'ouvrir le club à d'autres disciplines pour assurer une offre sportive variée dans la région.

Un mot de la fin ? :

On attend la nouvelle halle de gym avec autant d'impatience que des enfants attendent Noël, et on fait du mieux qu'on peut avec les moyens actuels pour intégrer un maximum de jeunes et rester dynamique.



Image d'antan



Ependes, 1940-1960

© Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. Collection de cartes postales.



Route de Ferpicloz 8 – Ependes
www.cheznousependes.ch

 [@cheznousependes](https://www.instagram.com/cheznousependes)

Découvre nos réseaux !

MARCHÉ COUVERT PERMANENT EN SELF-SERVICE

Un projet né au cœur du Bois d'Amont, pour faire vivre les circuits courts et les rencontres locales.

On y trouve : viandes et légumes frais, produits laitiers, œufs, huiles, farines, confitures, granolas, boissons locales...

Et aussi : cartes de vœux, bougies, bijoux, fleurs, textiles, cosmétiques naturels, un coin dédié aux animaux et bien d'autres trésors artisanaux !

Viens découvrir et soutenir nos producteurs et artisans régionaux
Chez Nous, à Ependes, tous les jours de 6h à 22h





LE Pan DOU FOUA

D'AVRIL À OCTOBRE

* les fœuillées 2026 *

1732 ARCONCIEU
Sur-le-Moulin 43
C/O Guillaume Decrey
Le Pan dou Foua

communauté
Mériti pour cette





BULLETIN DE COMMANDE

Groupe Le Pan dou Foua

- 18 avril - Pain d'Arkonhy!

- 20 juin - Pizza à l'emporter

- 11 juillet - Pain mi-blanc

- 10 octobre - La Kuchôla

Sur réservation
Pains env. 500g - CHF 7.-/pièce

**Les bénéfices seront reversés une association de notre
choix**

1. Passez votre commande jusqu'à 5 jours avant la fournée

- nom
- prénom

- nombre de pièces souhaitées

=> Par envoi du bulletin ci-contre

=> Par e-mail: lepandoufoua@gmail.com

2. Passez récupérez votre commande le jour de la fournée,
au Four à Pain, entre 11h00 et 12h00
(11h - 13h pour les pizzas du 28 juin)

Fournées faites par des associations régionales

Ces fournées ne sont ni générées ni vendues par le groupe

- 9 mai
- 12 septembre

Q° #lepandoufouadarkonhy

Bulletin de commande

(nombre de pièce(s) souhaité)

- 18 avril - Pain d'Arkonhy!
- 20 juin - Pizza à l'emporter CHF 15.- pces (11h - 13h)
..... jambon jambon-champignon
- 11 juillet - Pain mi-blanc
- 10 octobre - La Kuchôla + paquet de 6 meringues à CHF 4.-

Nom:

Prénom:

N° de téléphone:

E-mail (facultatif):



SANTE ET SOCIAL

Santé

Section des Samaritains du plateau du Mouret

Chantal Cotting, présidente et monitrice	079 472 16 66
Isabelle Delley, responsable des postes sanitaires	079 720 60 93
Renseignements divers, cours sauveteurs, cours samaritains	079 472 16 66

chantalcotting@bluewin.ch

STOP SUICIDE

Participez à notre enquête sur le suicide et sa prévention chez les adultes !

STOP SUICIDE est une association engagée dans la prévention du suicide chez les jeunes de 15 à 29 ans en Suisse romande.

Dans le cadre de la perspective d'évolution de notre mission, nous réalisons cette enquête afin de mieux comprendre **la perception du suicide et de sa prévention chez les adultes de 30 ans et plus en Suisse romande**. Votre participation nous aidera à mieux cerner les connaissances, les expériences et les besoins liés à cette thématique, afin d'améliorer les actions de sensibilisation et de prévention.



Cette enquête est à destination des personnes de 30 ans et plus, résidant et/ou travaillant en Suisse romande. Elle est anonyme et dure environ 15 minutes. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse : nous cherchons simplement à recueillir votre avis et vos expériences de manière sincère et sans jugement.

Votre contribution est précieuse. Merci d'avance pour votre participation !

Si vous cherchez de l'aide pour vous ou pour l'un·e de vos proches, des ressources sont à votre disposition sur la page suivante : stopsuicide.ch/la-pour-toi

Numéros d'urgence :
143 pour les adultes
147 pour les jeunes

Défibrillateurs cardiaques

Votre intervention peut sauver une vie ! Quatre défibrillateurs sont à votre disposition dans la commune de Bois-d'Amont.

Pour vous permettre de les utiliser correctement, des cours de BLS-AED-SRC seront proposés durant l'année 2026. Vous apprendrez les principales mesures de réanimation pour sauver la vie.

Pour tout renseignement, consultez le site redcross-edu.ch.

Petite enfance

Crèche Capucine

La crèche intercommunale Capucine accueille 20 enfants dans deux groupes (Coccinelles et Libellules) sur son site principal de Le Mouret et 22 enfants dans deux autres groupes verticaux (Papillons et Abeilles) sur son site de Treyvaux.

Coccinelles : le groupe accueille des enfants de 2 mois à 2 ans. Les éducateurs favorisent la motricité libre et mettent l'accent sur l'éveil sensoriel.

Libellules : le groupe accueille des enfants de 2 à 4 ans. Ils sont accompagnés dans l'apprentissage de l'autonomie et la vie en collectivité.

Papillons et Abeilles : les groupes verticaux accueillent des enfants de 2 mois à 4 ans dans un cadre familial et stimulant. Les enfants sont accompagnés dans leurs différents stades de développement tout en favorisant leur individualité.

Le Mouret – Route de la Voos 4 / Treyvaux – Le Pré-de-la-Maison 11
026 413 09 19 / info@crechecapucine.ch

famiya – service de garde d'enfants

Vous êtes à la recherche d'une place de garde pour votre enfant ? Une alternative à l'accueil collectif en crèche ? Famiya propose des accueillant-e-s qui ouvrent leur milieu familial. Inscrivez votre enfant chez info@famiya.ch.

Vous êtes à la recherche d'un nouveau défi professionnel ? Pourquoi ne pas devenir accueillant-e familial-e ? C'est un emploi de la petite enfance que vous exercerez à votre domicile où vous pourrez bénéficier d'une bonne formation. N'hésitez pas à envoyer votre candidature à info@famiya.ch.

famiya
Passage du Cardinal 12
1700 Fribourg
026 322 69 26
info@famiya.ch

Ecole maternelles et groupe de jeux

Découvrez quelques structures proposées dans la région:



SENIORS

Service social communal – Bois-d'Amont Solidaire

Livraison des commissions à domicile

Les Seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé ou mobilité ont la possibilité de commander leurs commissions auprès du magasin Denner à Ependedes.

Les commandes peuvent être faites du lundi au jeudi, sauf les jours fériés. Elles doivent être passées la veille jusqu'au plus tard à 16h00 pour le jour suivant. Les achats doivent s'élever à minimum CHF 50.– et doivent être réglés par paiement comptant ou par Twint. L'achat de tabac et d'alcool n'est pas compris dans ce montant minimum.

Les frais de livraison s'élèvent à CHF 4.– pour l'ensemble de la Commune.

Pour passer commande, prière de contacter « Marché Clément SA », par e-mail de préférence, à olivier@boucherieclement.ch, ou par téléphone au 026 413 25 25. Prière de laisser un numéro de téléphone afin que le magasin Denner puisse communiquer l'heure de la livraison.

Ramassage des déchets à domicile

Ce service concerne les objets suivants :

- > déchets recyclables : déchets de plastique, de verre, de papier et de métal ;
- > déchets à la compacteuse : les frais d'élimination sont à la charge du demandeur ; dès lors, la carte de la compacteuse doit être remise à l'employé communal lors de son passage.

Le ramassage a lieu le premier mercredi de chaque mois de 14h00 à 16h00.

Il s'adresse exclusivement aux personnes âgées ou à mobilité réduite, sans famille proche pouvant aider et sans voiture.

Comment bénéficier de cette prestation ?

Les personnes intéressées par ce service et remplissant les conditions peuvent s'inscrire auprès du bureau communal où la demande sera étudiée.

Repas livrés à domicile

Les Seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé ou mobilité ont la possibilité de commander des repas à domicile auprès de la Boucherie Clément à Ependes. Ceux-ci sont livrés par des bénévoles. Les menus sont à commander la veille pour le jour suivant. Pour les menus du week-end, les commandes se font le vendredi à 12h00 au plus tard. Les menus doivent être réchauffés 3-4 minutes au micro-ondes ou 20 minutes au four à 120 degrés.

Le prix du menu est de CHF 9.90 et de CHF 11.90 avec une soupe ou une salade. Une subvention communale de CHF 2.– est accordée. Les personnes pouvant bénéficier de la subvention doivent s'adresser à la Commune, laquelle transmettra leurs coordonnées à la Boucherie Clément.

Pour passer la commande, prière de contacter « Marché Clément SA » par téléphone au 026 413 25 25 ou par e-mail à olivier@boucherieclement.ch.

Café-croissant à l'Auberge du Château à Ependes le 1^{er} mardi de chaque mois

A partir de janvier 2026, le 1er mardi de chaque mois, un café-croissant sera servi aux Seniors de la Commune, de 09h00 à 11h00, à un prix de CHF 4.50 seulement. Venez nombreuses et nombreux pour partager à la même table un moment d'amitié.

Repas pris à l'Auberge du Château à Ependes

Les Seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé et pour qui cela est difficile de se faire à manger peuvent consommer le menu du jour à l'Auberge du Château à Ependes.

Les 10 premiers menus sont à payer au restaurant et le 11ème est offert par la Commune. Pour bénéficier de cette subvention communale, les personnes concernées devront se procurer une carte de fidélité auprès de l'administration communale à Arconciel.

Auberge du Château, Ependes 026 413 11 25

Table conviviale à l'Auberge du Château à Ependes le vendredi midi

Une table conviviale est mise à disposition pour tous les citoyens et citoyennes le vendredi midi. Le menu est composé d'une petite entrée et du plat principal au prix de CHF 18.– Les personnes intéressées sont priées de réserver le jeudi

Auberge du Château, Ependes 026 413 11 25



Club des aînés

Les aînés sont invités à participer aux après-midis cartes qui ont lieu les 1ers et 3èmes jeudis de chaque mois à l'Auberge du Château à Ependes.
Une participation de CHF 5.– est demandée à chaque participant.

Responsables :

Isabelle Python	026 413 44 89
Jacqueline Allred	026 413 23 93
Françoise Castella	026 413 27 35

Gym des aînés

Vous avez plus de 60 ans et aimez bouger, vous maintenir en forme (exercices gym-niques, équilibre, coordination, danse et jeux, etc.)?
Rejoignez le groupe tous les mercredis à 15h00, soit à Ependes, soit à Praroman.

Pour tout renseignement :

Gisèle Risse, monitrice	026 413 32 15
	079 511 27 62

Balades conviviales pour tous

Des balades conviviales pour des personnes de tous âges auront lieu toute l'année au départ d'Arconciel et d'Ependes. Ces balades d'une durée d'environ une heure et trente minutes seront accessibles à tous.

Départ Arconciel 2^{ème} mardi de chaque mois: rendez-vous à 14h00 au parking de l'administration communale

Départ Ependes 4^{ème} mardi de chaque mois: rendez-vous à 14h00 au parking communal (à côté du magasin Denner)

Service d'aide informatique proposé par les Sociétés de jeunesse

Plusieurs services d'assistance informatique et technique sont proposés à domicile :

Téléphone portable

Si vous avez des questions ou des problèmes avec votre téléphone.

Ordinateur

Si vous rencontrez des difficultés en utilisant un ordinateur, une boîte mail ou juste un besoin d'informations concernant les outils informatiques ou la navigation sur Internet.

Télévision

Si vous avez de la peine à prendre en main votre télévision ou votre WIFI.

Sensibilisation aux dangers

Si pour vous naviguer sur Internet ou recevoir des e-mails litigieux est difficile à distinguer.

Les services sont proposés au tarif horaire de CHF 25.– la première heure, puis de CHF 15.– les suivantes. Les frais de déplacement ne sont pas facturés. Pour les Seniors de la Commune de Bois-d'Amont, une subvention communale de CHF 5.– par intervention est accordée.

Demande de service d'assistance par e-mail à aide.informatique.ba@gmail.com ou par téléphone au 026 564 23 38.

Echanges intergénérationnels en crèche et en classe

Dans le cadre du concept Senior+, les Seniors de Bois-d'Amont sont invités à donner un peu de leur temps pour les petits Bois-d'Amontois dans la crèche Capucine sur le site de Treyvaux, ainsi que dans notre école dont les bâtiments se situent à Arconciel et à Ependes. Diverses activités sont proposées aux Seniors, comme accompagner les enfants dans différentes sorties (dont le ski pour l'école), participer à la vie d'une classe, faire de la peinture ou du dessin, chanter des chansons, lire des contes, partager des connaissances des villages de la Commune et des expériences vécues.

La Commune de Bois-d'Amont, la crèche Capucine et le cercle scolaire de Bois-d'Amont et Ferpicloz remercient les Seniors qui se sont déjà annoncés l'année dernière et ceux qui feront bon accueil à la proposition de ces échanges intergénérationnels.

Contact pour la crèche Capucine

Marie-Claude Roulin, resp. pédagogique
Le Pré-de-la-Maison 11, 1733 Treyvaux

026 413 09 19
info@crechecapucine.ch

Contact pour l'école

Nadia Gumi, directrice d'établissement

026 305 81 62
dir.ep.arconciel@edufr.ch

Patricia Horner, conseillère communale

026 564 23 38
patricia.horner@bois-damont.ch



Après-midis tricot durant l'hiver à l'école d'Arconciel

Des dames se rencontrent une fois par mois les mercredis après-midi durant l'hiver dans les combles de l'école d'Arconciel afin de tricoter de beaux vêtements pour les missions. Les heures de tricot sont de 13h30 à 16h00. Les participantes fixent les dates du mois suivant lors du jour du tricot. Si vous avez un peu de temps pour cette très belle activité et éventuellement de la laine en trop, n'hésitez pas à rejoindre le groupement de dames et à contacter :

Noëlly Clément 026 413 19 15
Gabrielle Python 026 413 18 47

Noël des Seniors sur invitation

Par l'intermédiaire de la Commission de Bois-d'Amont Solidaire et avec le précieux soutien des Sociétés de Jeunesse d'Arconciel et d'Ependes, ainsi que des Paroisses d'Arconciel et d'Ependes, les Seniors des Communes de Bois-d'Amont et de Fericloz sont invités avec grand plaisir à participer au traditionnel repas de Noël qui se déroulera **le dimanche 14 décembre 2025 dès 11h30 à la halle polyvalente d'Ependes.**

FFR – Fédération Fribourgeoise des retraités

La Fédération Fribourgeoise des Retraités constitue un partenaire de qualité, susceptible de représenter efficacement ses membres et défendre utilement les intérêts des aînés dans le canton.

Pour une demande d'adhésion ou connaître les activités annuelles :

www.ffr-sarine.ch

026 322 10 34 / 026 475 52 13

Aide et soins pour les Seniors

Antennes de quartier

Les « antennes de quartiers » assurent un service d'aide et d'accueil à la communauté. Ce sont des personnes qui rendent régulièrement visite aux personnes seules, aux Seniors, aux familles lors d'une naissance et sur qui vous pouvez compter pour toutes sortes de petits services exceptionnels ou urgents.

www.paroisse.ch/groupements/antennes-de-quartiers/arconciel
www.paroisse.ch/groupements/antennes-de-quartiers/ependes

Réseau Santé Sarine / Centre de coordination

Rue St-Nicolas-de-Flüe 2
1700 Fribourg
026 426 92 00
admission@santesarine.ch

Réseau Santé Sarine / Service d'aide et de soins à domicile

Antenne 2 (pour Bois-d'Amont) – Chemin des Epinettes
1723 Marly
026 426 92 00
antenne2@santesarine.ch

Foyers de jour

Foyer du Gibloux Route du Levant 4 1726 Farvagny 026 411 81 81 info@homedugibloux.ch	Foyer de jour de la Sarine Impasse Pré-Henry 8 1752 Villars-sur-Glâne 026 422 57 46 hms@santesarine.ch
---	--

Proches aidants Fribourg

Vous vous occupez régulièrement de votre parent âgé ou d'une personne atteinte dans son autonomie ou malade ?

Vous conduisez régulièrement une personne malade à ses rendez-vous médicaux ?
Vous aidez régulièrement une personne atteinte dans sa santé et son autonomie pour les tâches ménagères et les affaires administratives ou pour les commissions ?
Alors vous êtes concerné·e·s et n'hésitez pas à consulter le site www.pa-f.ch/fr

Pro Senectute Fribourg – service de nettoyage

En cas de besoin d'aide pour le ménage.

PRO
SENECTUTE

Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg
026 347 12 40
www.fr.prosenectute.ch

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts

En cas de besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôts.

Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg
026 347 12 40
www.fr.prosenectute.ch



SERVICE TECHNIQUE

Bâtiments

Nettoyages d'été des bâtiments communaux

Les travaux de nettoyage des bâtiments communaux se dérouleront du **20 au 31 juillet 2026**.

Les personnes intéressées âgées de 16 ans (révolus au 30 juin 2026) à 25 ans sont invitées à s'annoncer auprès de l'administration communale par courrier ou par e-mail (technique@bois-damont.ch) jusqu'au 28 février 2026, en indiquant les informations suivantes : nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone, adresse e-mail et date de naissance.

Nous vous remercions d'avance de votre intérêt.

Routes

Eclairage public

Les communes du canton de Fribourg sont tenues par la loi cantonale sur l'énergie de pratiquer une extinction nocturne – complète ou dynamique – de leur éclairage public. Cette mesure doit s'appliquer au minimum de minuit à cinq heures du matin, dès que les conditions techniques le permettent, mais au plus tard d'ici à la fin de l'année 2028. Certaines zones doivent toutefois rester éclairées en permanence, notamment des tronçons routiers sensibles et les passages piétons, ceci pour des raisons de sécurité.

Durant l'été 2025, Groupe E a analysé l'ensemble des points lumineux de la Commune et a adapté notre éclairage public afin de répondre à ces exigences légales. L'ensemble du parc lumineux a ainsi été modernisé avec des ampoules LED, plus économies en énergie et mieux orientées pour limiter la pollution lumineuse. Nous remercions les propriétaires qui ont collaboré avec nous en dégageant les mâts d'éclairage public afin que Groupe E puisse intervenir efficacement.

Le service technique communal a suivi une formation pour l'utilisation du système de télégestion, qui permet de contrôler à distance l'éclairage public. Grâce à cet outil, il sera possible d'adapter rapidement les horaires d'allumage et d'extinction de nos lampadaires lors d'événements particuliers – par exemple la Nuit des Perséides, la Messe de minuit ou la Fête nationale.

L'extinction nocturne sera mise en place à Bois-d'Amont dès le 1^{er} décembre 2025. Nous vous remercions pour votre compréhension et de votre collaboration dans la mise en œuvre de ce projet bénéfique pour l'ensemble de la Commune.

Déneigement – Rappel pour un hiver en toute sécurité

Avec l'arrivée de l'hiver, les opérations de déneigement vont prochainement reprendre. Afin de garantir un travail efficace et sécuritaire pour toutes et tous, nous vous remercions de ne pas stationner vos véhicules sur les parkings publics communaux durant la nuit ou pour de longues périodes, ceux-ci servant à stocker temporairement la neige pendant les interventions.

Nous vous prions également de vous parquer uniquement sur les places de parc prévues à cet effet. Les véhicules stationnés de manière inappropriée gênent le passage des machines et peuvent compromettre la sécurité des usagers ainsi que le bon déroulement du déneigement.

Nous sollicitons encore votre compréhension concernant les horaires de passage des machines, ainsi que le fait que la neige puisse, dans certains cas, être repoussée vers les propriétés privées.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre précieuse collaboration !

Forêts

Changement de garde-faune

Nouveau garde-faune :

Jérémy Clerc
026 305 43 51

Commande de Bois de feu



Corporation forestière Forêts-Sarine
Rte de Grangeneuve 29
1725 Posieux

Bulletin de commande BOIS DE FEU 2025-2026



Demandez du Bois Suisse.

Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

Conditions :

- Paiement net à 30 jours, sur facture
- Le bois est déchargé en vrac devant votre domicile
- Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix/stère	Livraison	Total CHF
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	155.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	130.00	livraison obligatoire	
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, résineux, sec	135.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux, sec	110.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, vert	100.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, feuillus, vert (min 3 st/max 20 st.)	55.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, résineux, vert (min. 3 st/max 20 st.)	45.00	sur demande	
Total stères					Total de la valeur du bois TTC
					TOTAL bois et forfait de livraison à domicile TTC

Livraison à domicile	
1 stère	forfait
2 stères	forfait
3 stères	forfait
4 stères	forfait
5 stères	forfait
6 stères	forfait
7 stères	forfait
8 stères	forfait
9 stères	forfait
10 stères et +	par camion, en régie



Eaux

Modification taxes eaux

Les articles 43 des règlements communaux relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et à l'épuration des eaux prévoient une délégation de compétence au Conseil communal pour réviser les montants des taxes tous les deux ans.

Sur cette base, le Conseil communal, dans sa séance du 20 octobre 2025, a fixé les tarifs suivants dès le 1^{er} janvier 2026 :

Règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable

Article	Tarifs en vigueur jusqu'au 31.12.2025	Tarifs en vigueur dès le 01.01.2026
Art. 40, al. 3, let. b	CHF 8.– par « équivalent-habitant »	CHF 5.– par « équivalent-habitant »
Art. 40, al. 6, let. b	CHF 8.– par « équivalent-habitant »	CHF 5.– par « équivalent-habitant »
Art. 41	CHF 1.48 par m ³ de volume d'eau consommée	CHF 1.60 par m ³ de volume d'eau consommée

Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Article	Tarifs en vigueur jusqu'au 31.12.2025	Tarifs en vigueur dès le 01.01.2026
Art. 38, al. 2, let. a	CHF 0.30 par m ² pondéré	CHF 0.25 par m ² pondéré
Art. 38, al. 2, let. b	CHF 18.– par « équivalent-habitant »	CHF 13.– par « équivalent-habitant »
Art. 39, let. a	CHF 0.30 par m ² pondéré	CHF 0.25 par m ² pondéré
Art. 39, let. b	CHF 18.– par « équivalent-habitant »	CHF 13.– par « équivalent-habitant »
Art. 41, al. 1	CHF 1.79 par m ³ de volume d'eau consommée	CHF 1.60 par m ³ de volume d'eau consommée

IMPRESSUM

Années de sociétés locales

Toutes les sociétés sportives et culturelles locales peuvent insérer une publication gratuite dans le bulletin communal et/ou sur le site Internet de la Commune dans le but d'annoncer un évènement par exemple.

Les contacts des sociétés locales culturelles et sportives, ainsi que des propositions de loisirs sur le territoire communal restent publiés de manière récurrente sur le site Internet de la Commune mais ne le sont plus de manière systématique dans le bulletin communal, ceci afin de rendre sa ligne éditoriale plus moderne et vivante.

Années payantes

Les associations à but lucratif, les commerçants et les artisans **locaux** ont la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture):

Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm	CHF 10.–
Announce au format A5	CHF 20.–
Announce au format A4	CHF 50.–

Les annonceurs **extérieurs** ont également la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, pour autant que la place le permette (priorité aux annonceurs locaux), selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture):

Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm	CHF 20.–
Announce au format A5	CHF 40.–
Announce au format A4	CHF 100.–

Prochaine édition

La prochaine édition du bulletin communal paraîtra au printemps 2026.

Toutes les demandes d'annonces doivent être transmises au secrétariat communal, **commune@bois-damont.ch**, jusqu'au **lundi 23 février 2026** (dernier délai).

Les fichiers sont à envoyer au format .png ou .jpg.

NOTES

APPRENTISSAGE FRIBOURG

LE DÉBUT D'UNE AVENTURE !

 | UPCF
Union Patronale du Canton de Fribourg
Freiburger Arbeitgeberverband

 **INFORMATIONS** sur l'apprentissage

 **CONSEILS** pour s'orienter et s'informer

 **TÉMOIGNAGES** d'apprenti·e·s



WWW.APPRENTISSAGE-FRIBOURG.CH

Une plateforme proposée par l'Union Patronale du Canton de Fribourg

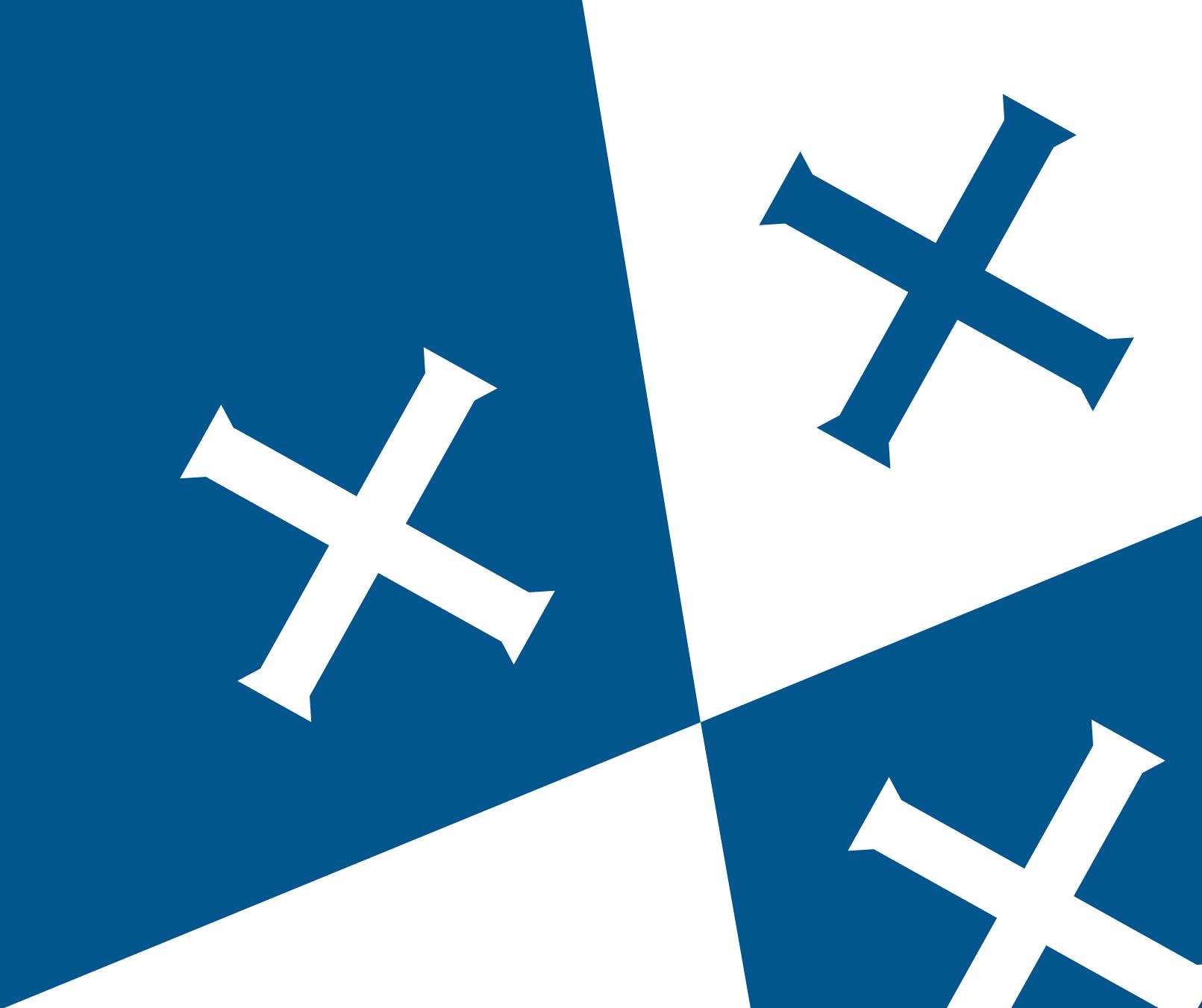


078 658 34 67

- Massage détente
- Massage sportif
- Massage thérapeutique
- Kinésiotaping
- Drainage lymphatique

Agréé ASCA et RME

Max Muntwyler,
Le Coquier 9, 1731 Ependes

**ADRESSE**

Place de l'Arche 1
1732 Arconciel
+41 26 564 23 33

HORAIRES

Lundi 15h00 - 19h00
Mardi 08h00 - 11h30
Jeudi 08h00 - 11h30

SECRETARIAT GENERAL
commune@bois-damont.ch

FINANCES ET IMPOTS
compta@bois-damont.ch

**CONTROLE DES HABITANTS
ET FACTURATION**
habitants@bois-damont.ch

SERVICE TECHNIQUE
technique@bois-damont.ch

bois-damont.ch